

Abonnements par la poste :

Table with subscription rates for Canada, Etats-Unis et Empire Britannique, and Union Postale.



Rédaction et administration

43, RUE SAINT-VINCENT

MONTREAL

TÉLÉPHONE: Main 7450

SERVICE DE NUIT: Rédaction, Main 5121

Administration, Main 5153

FAIS CE QUE DOIS!

Directeur: HENRI BOURASSA

Pourquoi le régime fonctionne mal

Le Canada se réjouit du désaccord qui sévit à l'hôtel de ville. Il y a une semaine environ il écrivait: Le système actuel est la mise en pratique de la fameuse cédule "B", laquelle — au dire des orateurs qui l'appuyèrent — devait tout régénérer et rénover.

On se rappelle les belles promesses du printemps de 1921: ce sont des fleurs qui produisent un fruit bien acide.

Le peuple a voté avec enthousiasme le régime actuel, comme il avait voté celui de 1909.

Quel est donc le pouvoir occulte qui essaie maintenant de l'ébranler?

Et devant ce mécontentement persistant, devons-nous vraiment nous étonner si la législature de Québec n'a jamais pu trouver la solution du problème municipal?

Laissez à nous-mêmes, nous faisons comme les Irlandais: ne pouvant plus nous plaindre du gouvernement, nous nous battons entre nous.

Mardi, le Canada écrivait de nouveau: Bien qu'on ait prédit que la cédule "B" remédierait à tous les maux dont souffre notre administration municipale, il semble que la mésentente continue de régner à l'hôtel de ville.

Quel est donc l'influence — ou le maléfice — qui empêche que la paix y règne?

Au temps de la commission administrative, les libéraux n'avaient point le plantureux patronage de la Commission des liqueurs, ni le patronage, plus riche encore, d'Ottawa. L'appétit vient en mangeant. Ils ne se consolent pas d'avoir perdu l'hôtel de ville. Ils avaient coutume de dire: "C'est à nous autres cette ville de Montréal-là." Et la commission allait guérir à Ottawa, pour les postes les plus reluisants du fonctionnarisme municipal, des employés congédiés par le gouvernement d'Ottawa (alors unioniste) et qui n'étaient même pas contribuables de la ville de Montréal.

Le Canada et les gens dont il est l'écho ont intérêt à trouver que tout va mal à l'hôtel de ville. Pour eux, le régime idéal, c'est une petite commission "nommée", docile aux recommandations du comité central de l'organisation libérale. Il ne leur déplairait pas de la voir réapparaître.

Mais il n'est pas permis à un observateur de bonne foi de s'étonner de la faillite du nouveau régime à l'hôtel de ville. Nous sommes de ceux qui en préconisent l'adoption comme pis aller, parce que nous n'avions, grâce à la poltronnerie de Québec, que le choix entre deux maux. Nous prévoyions ce qui arrive. Le chiffre même des conseillers nous donnait de vives inquiétudes et nous faisons soupçonner les intentions de la Législature. Personne n'avait réclamé, pour un régime comme celui qu'on nous donnait, cette ribambelle d'échevins. La charte laissant tous les pouvoirs exécutifs entre les mains d'un comité de cinq, il était évident que les autres, oisifs, n'auraient plus qu'à se chamailler. Le maire lui-même, qui voulait toujours d'un conseil nombreux pour accroître son importance présidentielle, n'en demandait même pas autant qu'on lui en offrait. Car s'il demandait 35 collègues, il voulait, au surplus, l'annexion à Montréal de toutes les municipalités de l'île, ce qui aurait eu pour effet d'agrandir les quartiers, d'augmenter le nombre des électeurs et d'écartier un certain nombre d'indésirables qui ont pénétré à l'hôtel de ville.

Par ailleurs, la charte ne modifiait en rien le mode électif et nous avons toujours tenu que le mode électif est la partie la plus importante du régime administratif. On l'a dit bien souvent: le système de gouvernement importe bien moins que le choix des hommes chargés de l'exécuter. Une mauvaise charte administrée par des hommes compétents et honnêtes fera moins de mal qu'une bonne charte administrée par des hommes incompétents et malhonnêtes.

Au comité des bills privés, le gouvernement ne purgea pas la cédule "B" de certains de ses défauts les plus criants. Il laissa la représentation à 35, mais il consentit plusieurs réformes qui devaient l'améliorer sensiblement. Il ne toucha pas au mode électif, et c'est là que réside tout le vice du système, car qu'arrive-t-il, aujourd'hui? Les échevins, envoyés à l'hôtel de ville, n'appliquent même pas loyalement cette cédule "B" dont se plaint le Canada. La cédule "B" corrigée, comme nous l'avons indiqué dans le temps, un certain nombre de erreurs de l'ancien système. Elle pourvoyait à la formation d'une commission du service municipal, réclamée comme protection par tous les employés. Elle n'a pas encore été constituée, cette commission. Elle pourvoyait à la formation d'une seconde commission, la commission d'embellissement. Nous l'attendons. Elle allait plus loin encore: pour présider à la coordination, si nécessaire, du travail des divers départements, elle constituait une troisième commission — la commission technique — elle est encore, au bout de près d'un an, à naître.

Enfin, elle supprimait l'influence échevinale indue en constituant un directeur des services qui devait s'interposer entre les chefs de service et les échevins, transmettre les réclamations de ceux-ci à ceux-là, protéger ceux-là contre ceux-ci, pour qu'ils puissent travailler en toute sécurité d'esprit. Le comité exécutif a nommé directeur des services son propre secrétaire. Il est absorbé et ne peut convenablement remplir sa besogne. Les conseillers envahissent tous les services, ignorent leur chef officiel et le comité exécutif fait de même.

Si le Canada veut savoir pourquoi la cédule "B" fonctionne si mal, que ne demande-t-il aux conseillers actuels qui a donné instruction aux chefs de services d'ignorer M. Jules Crépeau et de s'aboucher directement avec les échevins? Il est vrai que la charte contient en cela un vice de rédaction, puisqu'elle laisse au comité exécutif le soin de déterminer les devoirs du chef des services. — "Le directeur des services, dit le texte, doit remplir tous les devoirs qui lui sont assignés par le comité exécutif". Mais chacun sait quel est l'esprit qui présida à la création de cet important service et si l'exécutif cherchait à appliquer loyalement la charte pour laquelle ses membres ont lutté à Québec, il défierait nettement les devoirs du directeur des services et protégerait les fonctionnaires contre l'ingérence échevinale.

Il en a été de même et il en sera de même tant que nous ne corrigerons pas notre mode électif par l'établissement de la qualification foncière; la limitation du droit de vote à ceux qui paient leurs impôts ou plutôt qui les ont payés au moment du vote et le rétablissement d'une sorte de commission des finances avec pouvoir de rejeter les rapports qu'elle juge inopportuns. C'est avec un régime électif qui comportait ces garanties que la ville de Montréal a grandi et s'est économiquement développée; c'est le régime que la législature tient à conserver dans toutes les autres villes et c'est le régime vers lequel nous devons tendre.

Dès la prochaine session, la Chambre de commerce, la Ligue des propriétaires (qui compte un échevin comme président) et les divers autres corps devraient faire converger tous leurs efforts auprès de la législature pour obtenir deux réformes essentielles: la réduction du nombre des échevins à vingt et la modification du mode électif dans le sens que nous venons d'indiquer.

Nous aurons sûrement l'occasion d'y revenir avec plus de développements, mais nous voulons dès maintenant lancer l'idée d'une action concertée. On sait les défauts du régime actuel. Il faut les corriger avant la date des élections qui auront lieu moins d'un an après la fin de la prochaine session de la Législature.

Louis DUPIRE.

L'actualité Les vitamines

On sait que M. Léon Daudet, le virulent directeur de l'Action Française, de Paris, a fait sept ans de médecine. Il n'a jamais des lors tourné franchement le dos à la science thérapeutique. Il en a suivi l'évolution avec une curiosité avertie et maintes fois, avec et depuis le Mortuicole, dirigé le jet de sa formidable ironie contre les querisseurs de toutes les écoles. Doué comme il l'est, avec sa puissance de travail passant de beaucoup l'ordinaire, formé par les maîtres contemporains, on peut admettre raisonnablement qu'il s'était assimilé le minimum de connaissances exigées d'un carabin de son époque. Or il confessa récemment que s'il commettait la témérité de se présenter devant le jury des examinateurs, à l'École de médecine, il serait brillamment collé parce que pas une seule des théories qu'il avait eues, au temps où il était carabin, ne tient debout aujourd'hui. Elles ont toutes été renversées. Il y a de ce temps une trentaine d'années: cela donne une idée de l'évolution subie par la science médicale, qui, sans cesse, court après la vérité, attrape une doctrine qu'elle confond moment avec elle, la palpe, l'ausculte, l'adopte un moment, l'éprouve et la rejette.

Aujourd'hui aux Etats-Unis, un médecin juif que la faculté traite de charlatan, prétend révolutionner avec les vibrations électroniques la science thérapeutique. Il a découvert que le genre humain est syphilitique et que bon nombre de maladies comme le cancer et la tuberculose, les plus terribles faucheurs d'hommes, sont formées de la syphilis qui nous est inoculée par le vaccin — oui, parfaitement par le vaccin. Il va de soi que ses théories ne sont pas acceptées; elles sont méprisées et ignorées par le monde officiel aux Etats-Unis et, apparemment, dans le monde entier.

Depuis quelque temps aussi on s'est mis à parler d'une très vieille chose qu'on a décoré d'un nom nouveau et cela a encouragé la floraison d'une kyrielle de remèdes brevetés et a peuplé bon nombre d'Américains soucieux sur des menus déjeuners, combinant la saubure avec le pain entier, les oeufs avec les tomates pour arriver à accumuler dans leur organisme, sans pourtant laisser leur estomac, le maximum de vitamines, car les vitamines leur donnent, pensent-ils, la promesse de la vie éternelle. Ils continuent de combiner et de peser, même depuis qu'on a parlé de l'importance des glandes et des trente-six facteurs d'atteindre à un perpétuel printemps en mangeant du singe comprimé, l'essence de l'agneau ou de diverses autres quadrupèdes.

Volà que l'on vient de découvrir aux vitamines une nouvelle fonction. Cette découverte permet d'établir un petit jeu de société et d'étendre le champ des investigations psychologiques. Quand vous serez dans un salon, vous pourrez épater l'assistance en déclarant: "M. Un tel est friand de laitue; cet autre monstre en mange peu et cet autre n'en mange pas du tout." Vous mesurerez l'intensité de l'amour de ces messieurs pour ce délicieux liquiflore à certaines capillaires. Si un monsieur est velu, c'est qu'il aime et mange de la laitue, s'il a les cheveux clair semés comme les amis en temps de détresse c'est qu'il la prise peu et si son crâne jusqu'à l'occiput a le brillant d'une table de billard c'est qu'il la déteste.

Un journal annonce, ce matin, que l'on vient de présenter à la Société de Chimie de Chicago, un rapport qui établit clairement que des cochons d'Inde traités à la laitue ont pris du poids et du poil tandis que ceux qu'on en a rigoureusement privés ont perdu et du poids et du poil.

On conclut donc rigoureusement de cette expérience que plus on mangera de laitue le plus on aura de beaux et longs cheveux. Il faudra naturellement établir dans la suite l'effet spécifique des diverses espèces de laitue. La chicorée qui est frisée donnera sans doute aux cheveux le crépu nègre, et la "sans paille", qui est droite, attière, et vous prend des allures de petit chéne au milieu du potager, sera conseillée à ceux qui voudront porter les cheveux en brosses. Ironie du sort, cette découverte arrive au moment où on en a le moins besoin puisqu'elle s'est dépourvue de la voile de sa modestie comme parle saint Paul.

Mais ce qui m'intrigue en cette affaire c'est la façon de conclure des chimistes. Ils expérimentent sur un cochon d'Inde et concluent que, soumis au même traitement, l'homme régira comme le cochon d'Inde. Cela n'est pour nous flatter, car nous avons toujours cru que notre nature diffère de celle du cochon... même d'Inde.

NEMO

Bloc-notes

Toujours l'embargo

La lutte se poursuit. Il est évident que les partisans anglais de la levée de l'embargo sont déterminés à ne pas lâcher prise. D'autre part, leurs adversaires, qui ont l'énorme avantage d'occuper le terrain et de bénéficier ainsi de tout retard, de tout délai, ne se laisseront sûrement pas déplacer sans grands efforts. Ils sont très convaincus de défendre de gros intérêts britanniques.

M. Lloyd George, mis en demeure de s'expliquer, hier soir, a fait de l'escrime, demandé du temps, fait observer que les deux Chambres ont adopté des motions de caractère différent, admis qu'il serait probablement désirable de traiter la question avec le gouvernement canadien, dans une conférence spéciale.

Pour le moment, la question, parlementairement, est remise à la semaine prochaine. M. Lloyd George a répété que, pour donner à la résolution de la Chambre une suite effective, il faudrait une loi.

Nous en revenons donc au problème de fond: Quand cette loi sera-t-elle présentée? Quel sera son caractère? Quel accueil recevra-t-elle dans les deux Chambres?

En tout état de cause, il semble bien que rien ne puisse être fait avant la session d'automne, soit dans les tout derniers mois de l'année.

Le gros danger, naturellement, c'est que, si l'on ne peut empêcher l'adoption d'une loi, on réussisse à l'établir de telle façon que, dans la pratique, elle ait les mêmes résultats que l'embargo. Danger que prévient fort bien, d'ailleurs, les partisans de la levée de l'embargo, puisque le capitaine Wedgewood Benn a posé hier la question suivante: "Le Premier Ministre croit-il que ce serait donner satisfaction à la volonté exprimée par la Chambre [des Communes] que d'établir une quarantaine qui équivaldrait à un embargo?"

Notre faute

Nous rappelions l'autre jour ce fait évident que, si l'on n'emploie pas plus le français dans la vie politique et économique du Canada, c'est, pour beaucoup, notre faute. Le Progrès du Saguenay nous apporte à ce propos un texte intéressant et topique.

Un employé des chemins de fer National sur le réseau Québec-Chicoutimi, disait dernièrement, raconte-t-il, à quelqu'un qui lui demandait pourquoi les Chemins de fer Nationaux n'employaient pas plus de français: "Mais c'est votre faute, à vous, Canadiens français, qui voyagez sur nos trains. Dès que vous savez dire YES et NO, vous vous adressez à nous en anglais, de sorte que nous devons vous répondre en anglais. Si notre clientèle parlait plus le français, nous emploierions cette langue beaucoup plus sur nos affiches et sur les différents documents publics." C'est un Canadien français qui s'est permis de faire cette leçon opportune à quelques-uns de ses amis qui lui faisaient des reproches en ce qui concerne le traitement du français sur les chemins de fer de l'Etat. Fasse le Ciel qu'il soit entendu de tous nos gens. Nous nous faisons un devoir de porter à nos lecteurs l'écho de ce reproche.

Éloquent illustration de ce mot de l'un des chefs canadiens français de l'Ouest: Si nous voulons qu'il y ait du français dans notre pays, mettons-en!

Espérons que le Progrès du Saguenay que la leçon dont il s'est fait l'écho portera.

Conséquences "pratiques"

Et rappelés, avec le Progrès du Saguenay encore, que ce réclameur qui se permet de dire à certains gens pratiques, d'un caractère presque aérien, sans relation avec la vie quotidienne où l'on vit de pain et de beurre, sont tout de même susceptibles d'avoir des conséquences d'ordre très, très pratique.

At-on songé par exemple, dit notre confrère, que, en parlant le français au lieu de l'anglais, nous avons une chance de voir nos compatriotes occuper un plus grand nombre de positions importantes et rémunératrices. C'est pourtant bien vrai. On ne riera pas que la chose a son importance un point de vue national.

Quand les étrangers, en voyageant chez nous, rencontreront du français et obtiendront des réponses françaises partout, ils se croiront en pays français. Quand les administrateurs de nos grandes compagnies de transport constateront que leur clientèle est bien française et veut avoir un service bien français, ils seront forcés de recourir aux services d'employés parlant le français et de bien apprécier ces services: il en résultera un accroissement de prestige social et d'influence économique considérable pour les Canadiens français.

Cela contribuera encore plus que les discours et même plus que les articles des journaux à établir solidement l'édifice national canadien-français.

C'est une observation qui vaut, non seulement pour les chemins de fer, mais pour tous les grands services administratifs et pour toutes les grandes entreprises industrielles et commerciales.

Plus les contribuables ou les clients utiliseront le français, plus l'employeur de fonctionnaires ou d'employés canadiens-français...

du Saguenay, signalons cette motion récemment adoptée par la Chambre de Commerce de Chicoutimi et qui pourrait susciter d'autres interventions utiles:

Sur proposition de M. Chs-Aug. Gauvreau secondée par M. J.-E. Bergeron, la Chambre invite la Commission des Chemins de fer à employer davantage la langue française sur le réseau Chicoutimi-Québec, dont la clientèle est entièrement française et, spécialement, d'assurer un service français ou bilingue sur les chars-doré et sur les chars-salons.

Les groupements d'hommes d'affaires peuvent en ces matières exercer une influence considérable.

Le provençal à la Chambre

Nous signalions l'autre jour un fait qu'on disait sans précédent. Au cours d'un débat sur l'enseignement secondaire, M. Léon Daudet, député de Paris, avait cité à la Chambre française — dans le texte provençal, naturellement — les vers fameux où Mistral réclame le "droit majeur" des Provençaux à parler leur propre langue. Il fut fort applaudi, et son exemple ne devait pas tarder à être suivi.

Quelques jours plus tard, un député du Var, M. Reymonnet, terminait à son tour par la citation de vers provençaux une discussion d'ordre économique, et tel de ses collègues du Midi lui jetait dans la vieille langue d'Oc ses félicitations. Signe curieux du mouvement qui reporte vers le parler et les coutumes locales une partie de l'opinion française.

Et, belle gerbe de fleurs à déposer sur le tombeau de Mistral.

Une fête ancienne

Dans le même ordre d'idées, signalons une initiative intéressante: une veillée du bon vieux temps, mais organisée à la campagne et qui se tiendra à Pont-Rouge, mardi, sous les auspices de la Société d'Agriculture (division A) du comté de Portneuf, qui en a confié la mise en train à l'agronome local, M. Jean-Charles Magan.

On profitera de l'occasion pour présenter une médaille d'argent, témoignage d'admiration, à l'un des vétérans de la cause agricole dans la région, M. François Couture, de Saint-Augustin.

Le ministre de l'Agriculture, l'inspecteur général des écoles catholiques de la province seront tous deux présents.

Un patriarce

M. Couture, qui doit avoir aujourd'hui quatre-vingts ans ou tout près, est l'un des hommes qui ont le plus fait pour le progrès de l'agriculture dans cette région. Depuis cinquante ans et plus, il prêche par l'exemple, c'est un élève du modeste et si méritant abbé Pilote, fondateur de l'école d'Agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, et qui fut plus tard curé de Saint-Augustin. Le curé distingué son jeune paroissien, l'encouragea et celui-ci ne parla encore qu'avec une émotion attendrie de son vieux maître.

On peut juger de l'efficacité de l'exemple donné par ce vénérable agriculteur par ce fait que tous ses fils — sauf un, qui est prêtre — sont cultivateurs. Quant à la valeur de l'enseignement qu'il a distribué autour de lui, un autre fait suffirait à l'attester: tous les fils, comme le père, sont, croyons-nous, lauréats du Mérite agricole.

On nous pardonnera à ce propos une indiscrétion. Deux amis s'arrêtaient à l'automne de 1920 chez l'un des Messieurs Couture, à Saint-Augustin, et demandait le vieux M. Couture. — Oh! répondit le fils agriculteur de grand mérite lui-même, vous le trouverez dans la pièce tournant vers celui des visiteurs qu'il connaissait: Vous savez, pour le labour, c'est encore lui qui est le maître!

O. H.

Trop exigeant

Ottawa, 25. — La commission des chemins de fer a refusé la demande d'un marchand de poisson de Montréal qui désirait que les boîtes de sa marchandise fussent adressées aux gares et livrées par les compagnies de messageries, au lieu de venir à son entrepôt.

La commission a expliqué son refus en disant que cela créait un précédent de nature à convertir les gares en autant de bureaux de liquidation pour les marchands à commission.

Le "Devoir" cet été

Pour \$1.00, on peut s'abonner à l'édition quotidienne du Devoir, par poste, de n'importe quelle date de juillet à la date correspondante de septembre. Cette offre ne vaut que pour ces deux mois, au Canada, en dehors de Montréal et de la banlieue. Un mois, 60 sous. Faire remise en même temps que la commande.

Lettre d'Ottawa

L'agriculture et la finance

Les dernières institutions de crédit étatiques ou particulières au Canada — En marge du rapport de M. W.-T. Jackman, professeur d'économie politique à l'Université de Toronto — Les caisses Desjardins.

Ottawa, 27. — Les fermiers canadiens, détenteurs pour la plupart d'étendues immenses de terres, conduisent ordinairement leur industrie sur une base d'affaire. Ils se servent énormément des banques, ils ont besoin de crédits, ils s'organisent en sociétés coopératives, et même ils font de l'action politique pour parvenir à des buts économiques. Leurs activités financières sont donc considérables. Et si l'on accepte l'idée générale reçue que le Canada est surtout un pays agricole, on admettra tout de suite que les relations de l'agriculture et de la finance sont non abreuses, intimes et continues.

Depuis nombre d'années les législateurs ont eu à s'occuper spécialement du prêt agricole. Presque toutes les provinces ont passé quelques lois à cet effet car les cultivateurs ne peuvent ordinairement se soumettre aux mêmes conditions que les autres clients des banques, vu la nature particulière de leur commerce. Ce sujet intéresse vivement les hommes politiques qui se soucient de l'avenir de l'agriculture.

L'an passé le gouvernement de l'Ontario qui avait l'idée de passer une législation spéciale sur le même sujet forma une commission d'enquête chargée d'étudier le problème et lui donna comme président, M. W.-T. Jackman, professeur d'économie politique à l'Université de Toronto. Et ce professeur qui avait déjà une connaissance spéciale de cette matière, après avoir fait rapport à son gouvernement, vient de publier un article dans la "Revue de l'économie politique agricole". Cet article débute comme suit: "Dans le développement de l'agriculture au Canada, pays en grande partie agricole, les mêmes tendances se sont manifestées que dans les autres pays; et comme l'agriculture devient rapidement une industrie, demandant l'application de principes et de méthodes d'affaires, il est nécessaire de mettre à la disposition de ceux qui y sont engagés des facilités pour emprunter tous les crédits qu'ils désirent. Il est reconnu aussi dans tous les pays que les systèmes bancaires commerciaux ne sont pas adaptés aux conditions spéciales de l'agriculture et, en conséquence, ont été formés pour rencontrer ces besoins de crédit rural."

Au Canada il y a d'abord le Manitoba qui s'est occupé de la question. En 1917 le gouvernement provincial passait une loi pour permettre l'organisation par les fermiers de sociétés de crédit rural, grâce auxquelles ils pourraient obtenir des prêts à court terme. Avant de commencer à faire des affaires, ces sociétés devaient avoir au moins trente-cinq membres, chaque membre devait avoir souscrit au moins une part, dont 10 pour cent devait être payé. Le gouvernement, et ensuite les municipalités, pouvaient souscrire la moitié autant de parts que les sociétaires ensemble. Le conseil d'administration se composait de neuf membres dont le secrétaire-trésorier était le seul à recevoir un salaire.

Tout membre qui voulait un prêt à court terme le demandait par écrit au secrétaire-trésorier en donnant des détails sur ses propriétés et ses biens. Si sa demande était accordée il recevait du crédit pour un an, et tout ce qu'il achetait avec cet argent devenait aussitôt hypothéqué envers la société. L'intérêt n'était jamais plus de sept pour cent. Les banques fournissaient de l'argent à six pour cent. Les intérêts payés sur le capital versé par les sociétaires, de même que l'intérêt payé sur l'argent prêté par l'entremise de la société constituaient les bénéfices. Lorsque plus tard les banques refusèrent de prêter l'argent à six pour cent et exigèrent plus, le gouvernement établit des bureaux d'épargne provinciaux, et il prêle maintenant aux sociétaires l'argent dont elles ont besoin pour leurs membres.

En 1917 également le Manitoba passait une loi pour créer une société qui prêterait à long terme et pour lui de l'argent aux cultivateurs. Cette société est la "Farm Loans Association". Cinq directeurs la dirigent. Le capital est d'un million divisé en 200,000 parts de \$5. Seuls ont le droit d'en acheter les emprunteurs qui sont obligés de payer ainsi, d'avance, cinq pour cent de leur prêt. Et lorsque les prêts sont acquittés les emprunteurs perdent les parts qu'on leur paie au pair. Tous les prêts doivent être consentis sur première hypothèque et pour une période de trente-cinq ans; mais ils peuvent être remboursés plus vite, ne jamais dépasser \$10,000, ni excéder cinquante pour cent de la valeur de la propriété. Le trésorier provincial fournissait lui-même les sommes suffisantes aux divers emprunteurs.

La Saskatchewan n'a pas adopté de lois pour les prêts ruraux à court terme. Elle n'en a adopté qu'une pour les prêts à long terme, et qui ressemble singulièrement à celle du Manitoba. La seule différence que l'on relève c'est qu'aucune

ne somme maximum n'est fixée pour chaque prêt individuel, et aussi que le trésorier provincial détient lui-même les hypothèques pour garantie.

L'Alberta a des lois plus compliquées. D'après la loi intitulée "Livestock Encouragement Act", cinq fermiers ou plus peuvent former une association pour emprunter du gouvernement les sommes nécessaires à l'achat de troupeaux ou d'animaux pur sang. Chaque membre peut emprunter \$500, et le prêt est garanti par les billets solidaires et conjoints des sociétaires.

De plus, le gouvernement provincial de l'Alberta a passé des lois similaires à celles du Manitoba pour les prêts à long terme et à court terme. La Colombie anglaise a adopté un autre système. D'après le Land Settlement and development Act, un bureau a été formé, qui reçoit des avances du trésorier provincial. Le bureau prête diverses sommes sur première hypothèque, ces sommes ne devant jamais dépasser 60 pour cent de la valeur de la propriété, être inférieures à 2,500 ou supérieures à \$10,000. On fixe le taux de l'intérêt en ajoutant 1/2 pour cent aux taux payés par le gouvernement aux premiers prêteurs. Avec ce système le gouvernement fait deux sortes de prêts, les premiers pour 15, 20 ou 25 ans et les autres pour 3 et 10 ans. Ces derniers ne doivent pas excéder \$5,000. Enfin le bureau chargé de l'application de cette loi est chargé d'autres devoirs de colonisation.

Dans l'est du Canada, l'Ontario est la province qui a adopté le plus de lois. En 1916, elle a passé la première loi pour aider aux colons. En vertu de diverses clauses, le gouvernement peut prêter jusqu'à \$500, à chaque colon, à six pour cent. En 1920, M. Drury a fait passer au Parlement la Co-operative Marketing Loan Act d'après laquelle le gouvernement prête jusqu'à \$3,000 à des compagnies qui s'occupent de graines de semences et du commerce des patates. Le prêt ne doit pas excéder 50 pour cent de la valeur des propriétés, il ne porte pas d'intérêt pendant deux ans et ensuite il porte intérêt à six pour cent. La moitié du prêt doit être remise après cinq ans et l'autre moitié, après dix ans.

Après l'enquête conduite par le professeur Jackman, en 1920, le gouvernement de l'Ontario adopta encore l'Agricultural Development Act et le Farm Loans Act pour les prêts à court terme et pour les prêts à long terme. Les deux lois reproduisent la législation du Manitoba. La seule différence remarquable, c'est que dans l'Ontario le gouvernement ne s'adresse pas aux banques pour obtenir l'argent à prêter, mais qu'il a établi des bureaux par toute la province pour recevoir des dépôts d'épargne sur lesquels il paie quatre pour cent d'intérêt.

Dans Québec, il y a les Caisses populaires Desjardins, organisées d'après une loi provinciale pour les prêts à long et à court terme. Chacune de ces caisses forme une entité distincte et opère dans la même localité. Les sommes à prêter sont recueillies au moyen de dépôts d'épargne faits par les gens de la place et par la vente des parts. La valeur de chaque part est de \$5 et chacune est payée en léger versement de quelques sous. Les membres peuvent retirer leur dépôt en tout temps. Les prêts, s'ils sont de minime importance, sont garantis par des billets promissoires, mais tous les autres nécessitent des hypothèques. Ils sont ordinairement de \$5 à \$200. Le remboursement doit se faire par versements mensuels et 10 pour cent des revenus annuels sont mis dans la caisse de réserves. On paie des dividendes. On doit remarquer que le système québécois est le seul en fait qui n'est pas "étatique". Il repose sur l'initiative privée. Par contre, les prêts ne sont jamais très élevés.

Le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse ont passé des lois pour encourager surtout l'établissement des soldats sur les terres. En 1912, la première province adoptait un Act to encourage the Settlement of Farm Lands. Cette législation formait un bureau de trois membres pour acheter des terres colonisables, les vendre et administrer des fonds du gouvernement à cet effet. Il tient un catalogue des fermes avantageuses pour aider les colons dans leur choix. Lorsque le choix est fait, le colon paie 25 pour cent de la valeur de son lot, si cette valeur n'excède pas \$1,000, 35 pour cent, si elle l'excède et le bureau prête le reste de la somme à 5 pour cent d'intérêt pour un terme de dix ans qui peut être étendu à douze. La Nouvelle-Ecosse a également adopté une loi pour aider les colons à s'établir sur les terres. Le prêt peut s'élever jusqu'à 80 pour cent de la valeur de la propriété, en certains cas, et être fait aussi pour une période de trente ans.

Léo-Paul DESROSIERS.

M. SAUVE A HULL

Le chef de l'opposition provinciale dénonce les libéraux comme étant les agents des grandes compagnies — Les abus de la loi des liqueurs — Discours de M. Arthur Brossard.

Hull, 28. (Spé. au Devoir) — M. Arthur Sauvé, chef de l'opposition à Québec, accompagné de quelques autres orateurs, a tenu hier soir, une grande assemblée devant une foule relativement considérable.

M. Sauvé a représenté les libéraux comme étant les agents des grandes compagnies. Il a dénoncé en termes énergiques la loi actuelle des liqueurs de la province, signalant les certains abus qui sont faits en son nom et préconisant à ce sujet la liberté du commerce.

L'auditoire, qui était visiblement sympathique au chef de l'opposition, a aussi applaudi les autres orateurs à plusieurs reprises. Ces orateurs étaient outre M. Sauvé, MM. Arthur Brossard et Hervé Roch.

M. SAUVE

Le chef de l'opposition prend le premier la parole. Il dit en débutant qu'il est heureux d'être considéré lui aussi comme un travailleur courageux et un bon serviteur de la province. C'est avec ce titre qui m'honore, dit-il, que je viens vous parler de la cause du peuple et de l'administration de la province, et je sais que je serai traité avec justice par mes amis, les ouvriers de Hull, par les miens. La justice est la grande protectrice de l'humanité; c'est là que le mérite trouve la reconnaissance et la récompense du cœur.

"Vous êtes des libéraux, en grande partie, me dit-on. Ce n'est pas invraisemblable, vous n'êtes pas les seuls libéraux de la province, car j'en ai rencontré d'autres avant aujourd'hui. Je les ai respectés autant que je vous respectai ce soir et toujours. Car ce n'est pas contre le parti libéral que je lutte tout particulièrement, c'est contre un gouvernement qui, dans mon humble opinion est coupable d'abus de pouvoir. L'immense assemblée de ce soir est une réponse à M. Taschereau, qui toujours magnanime, parce qu'il n'y a pas de mode à mes assemblées. Parce qu'à Lachute, il y a eu malentendu à cause d'une erreur de date dans certaines annonces, le premier ministre veut faire croire que n'importe qui parle à des murs. Vous êtes du monde, vous, électeurs de Hull.

LES ALLIANCES

On parle souvent d'alliance politique depuis quelques années et depuis quelques mois surtout. On parle d'alliance libérale-conservatrice ou progressistes. On me reproche de faire la cour aux fermiers. Je ne sais ce que feront les fermiers sur la scène politique de Québec, mais je dois dire, pour ma part, que si avant d'accepter d'être officiellement le chef de l'opposition et d'apprécier les mérites des libéraux, des progressistes et des nationalistes dignes de mériter la confiance de ces messieurs et c'est aussi parce que je voulais avoir l'autorité de leur rendre justice. Vous voyez autour de moi, ce soir, un brillant jeune homme, M. Roch, de famille très libérale, avec un conservateur, M. Brossard, qui fut choisi par les employés du tramway pour être leur représentant dans le tribunal d'arbitrage, l'autonomie dernier. M. Brossard fit son travail de manière à mériter les remerciements et la reconnaissance de centaines d'ouvriers de Montréal. Il est avocat, mais il est l'ami et le défenseur des ouvriers. C'est pour ce que qu'il est ici ce soir. Quant aux cultivateurs, je tiens à dire que si je suis l'ami de l'ouvrier, je veux rester en même temps le défenseur des cultivateurs, car je suis enfant du sol. On me reproche d'avoir des avocats à mes côtés quand je prétends qu'il y a trop d'avocats dans le gouvernement. Tous les portefeuilles, moins un, sont détenus par des avocats à Québec. Dans l'opposition il n'y en a pas un seul. Il y en a trop dans le gouvernement et pas assez dans l'opposition. Trop et pas assez ce n'est pas juste.

PARTI CONSERVATEUR

Le chef de l'opposition dit qu'il appartient à un parti qui est sûr de succès et de faveurs populaires. C'est le parti fondé par Cartier dont la mémoire est vénérée de tous les Canadiens. Sa thèse politique a servi de base à nos lois organiques qui sont aujourd'hui les principales conditions d'ordre et de progrès dans notre province. Les gouvernements de mon parti ont commis des erreurs et ils ont été punis plus que pour leurs fautes. Pourquoi les autres gouvernements ne seraient-ils pas punis pour les leurs?

LE DEVOIR DES LIBERAUX

Pourquoi serait-ce un devoir pour un conservateur de voter contre un mauvais gouvernement de son parti et ne serait-ce pas un devoir pour les libéraux de renverser un gouvernement soi-disant libéral, mais coupable de fautes graves?

Vous êtes des libéraux, parce que vous avez cru honnêtement que les principes du libéralisme étaient à la base de libéralisme, parce que des hommes, des chefs de parti vous ont prêché et promis la liberté, l'égalité, la fraternité, parce qu'ils vous ont promis de combattre, de détruire, au nom du libéralisme, les trusts, les monopoles et d'éclairer les ploutocrates, parce qu'ils vous ont promis le respect et l'application des grands principes de la démocratie dans la province, parce qu'ils vous ont promis l'abolition des taxes, parce qu'ils vous ont dit qu'un ministre doit être choisi parmi les représentants du peuple; parce qu'un gouvernement ne doit jamais admettre au moyen d'un conseil; qu'un ministre ne doit pas être intéressé dans les sociétés commerciales ou maisons qui font affaire avec le gouvernement, etc. etc. Vous êtes de bonne foi quand vous avez cru tout cela. Vous professez encore ces

principes, et je ne dis pas que vous avez tort. C'est parce que vous professez ces principes que vous, libéraux, vous êtes mécontents du gouvernement de Québec qui, aux pieds de ministres, de députés, de conseillers législatifs, jeteurs du pouvoir, a foulé tous ces principes et a violé toutes ses promesses. Politiciens, qui avez violé les lois que vous avez faites vous-mêmes pour mieux exploiter le peuple et faire plus vite votre fortune inavouable, volez-vous la face; s'il y a tant de mécontents chez les libéraux honnêtes, vous en êtes la cause, et le ministre de la Voirie n'a pas assez de ciment dans son trust de la Canada Cement pour pacter son monde comme cela se fait dans certaines conventions politiques.

"Vous êtes contre le gouvernement de Québec parce qu'il a l'air d'abolir les taxes, il les a augmentées, parce que vous êtes moins libres que jamais, parce qu'il vous a dépouillés de votre liberté, de vos droits de citoyens, parce que vous n'êtes plus maîtres chez vous, dans vos municipalités, vous ne pouvez faire un pas sans sentir sur vos épaules fatiguées, la main lourde d'un officier du gouvernement; parce que vous ne pouvez ouvrir les yeux sans apercevoir des spéculations scandaleuses de la part de politiciens, d'officiers du gouvernement, favoris du pouvoir; parce que vous voyez comment se fait l'administration de la justice et comment il est très difficile d'obtenir justice, comment se pratiquent la fraude et la parjure, comment la justice ne peut punir certains meurtriers, comment on vole en plein palais de justice des dossiers concernant des ministres, comment on vole dans la voûte de nos palais de justice des valeurs de \$25,000; parce que vous savez comment des inspecteurs d'hôtels ont fait fortune; parce que le gouvernement se montre sévère pour le pauvre homme, parce qu'il protège des favoris, parce qu'il maltraite le colon et protège des députés, qui font frauduleusement le commerce des lots, disant que c'est pour eux-mêmes, quand ils déclarent ensuite que c'est pour leurs frères. Ici M. Sauvé parle de sa demande d'enquête sur l'administration des terres et sur les cas Parrot et Thériault, il accuse le gouvernement d'avoir protégé des coupables.

Après avoir parlé de la politique du gouvernement sur le commerce des liqueurs, il parle du cas de l'expéditeur du revenu Laflamme qui lui a intenté une action de \$10,000 et qui n'a jamais voulu procéder.

PROGRAMME

M. Sauvé explique que son programme est une politique d'ordre social et de progrès économique. "Je veux, dit-il, le bien de la société et non sa perte. Je veux le vrai progrès qui assure l'aisance, la fortune dans la paix et la justice. C'est encore à Dieu qu'il faut d'abord demander notre pain quotidien; le christianisme doit rester la grande charte de la société, c'est le meilleur système d'assurance sur la vie.

QUESTION OUVRIERE

"Je sais toute l'importance de la question ouvrière, j'ai été moi-même un salarié; j'ai appartenu à l'union typographique, branche des journalistes. La question sociale n'est pas la question ouvrière, il importe de ne pas les confondre; mais les deux sont importantes et se rattachent par quelques points. Un auteur a dit: "La question sociale est la lutte entre des concurrents; la question ouvrière est la lutte entre des collaborateurs ou entre le maître et ses serviteurs". M. Sauvé explique son programme sur la question ouvrière. Il dit qu'il a demandé et obtenu en Chambre une enquête sur le coût de la vie, il voulait protéger l'ouvrier contre les intermédiaires exploités. "J'ai demandé aussi, continue-t-il, que les ouvriers soient représentés dans la Commission administrative de Montréal." C'était pour la défense de l'ouvrier.

C'est parce que je comprendrais alors comme aujourd'hui, que la question du travail doit être l'objet de toute notre sollicitude, et que rien ne doit être négligé de ce qui peut améliorer le sort de l'ouvrier; augmenter la valeur de son effort, et par conséquent, le bien-être de son foyer et l'avenir de sa famille. Les gouvernements ont les pouvoirs et le devoir d'adopter les mesures requises pour atteindre ces fins. Le patron et l'ouvrier ont le même intérêt et doivent travailler d'un commun accord. Rendre le travail plus rémunérateur en le rendant plus productif et mieux coordonné.

Pour atteindre toutes ces fins, le gouvernement doit constituer d'une manière définitive un ministère du travail et en confier la direction au représentant le plus attiré de la classe ouvrière.

ouvriers et de leur famille.

"M. Aurèle Lacombe dit qu'il est le représentant des ouvriers dans le ministère, mais pourquoi n'est-il pas le ministre du travail? C'est un avocat qui est le ministre du travail, et au dernier congrès d'ouvriers de Genève, le gouvernement a envoyé deux avocats pour le représenter. Je crois qu'il y a moyen de trouver dans la classe ouvrière un ministre du travail.

M. Sauvé ajoute: "Je veux remplacer le privilège par l'égalité, l'arbitraire par la justice, et délivrer le peuple des distinctions de classe; je veux apprécier et utiliser les véritables compétences de chacun d'elles. Le gouvernement de demain comprendra de ces compétences. Ouvriers, dit-il, souvenez-vous de ma conduite; dites-moi si j'ai trahi mon pays et mes compatriotes; dites-moi si je n'ai pas plutôt préféré me séparer d'amis politiques pour rester fidèle à mes convictions et à la cause du peuple. J'ai séparé ma politique du domaine fédéral, car je ne veux être responsable que de mes actes."

"Le devoir de l'opposition est de bien examiner les comptes publics et la législation, de les discuter, d'en signaler les défauts, de scruter les actes du gouvernement et de dénoncer les abus. Son devoir est de ne pas s'exposer aux bonnes mesures. D'après l'esprit de notre constitution, le peuple est considéré comme un tribunal. C'est par lui que les hommes publics doivent être jugés. Un juge doit être un honnête homme parce qu'il doit administrer la justice avec honnêteté, avec impartialité, reconnaître la valeur d'une cause et châtier le coupable. Un juge qui ne permettrait pas à une des parties en cause de se faire entendre, qui refuserait de donner justice à un honnête homme, et qui donnerait gain de cause au parjure contre la vérité, au vol contre l'honnêteté, au violateur de la loi contre le citoyen consciencieux; si ce juge refusait de rendre justice à un accusateur ou à un accusé parce qu'il porterait tel nom ou serait ouvrier, ou parce qu'un autre aurait commis une faute, si un juge refusait de rendre justice à un maire qui lui soumet sa cause, parce que ce maire est libéral ou conservateur, la société n'aurait-elle pas le droit de protester contre l'indignité, contre le fanatisme de ce juge? Or si le peuple-tribunal agissait comme ce mauvais juge, avec ta même injustice et le même fanatisme ferait-il son devoir? Non. C'est évident dans la justice, peuple de Hull, que je me présente devant ton tribunal pour plaider ma cause. Je ne viens pas avec de l'or et de fausses promesses, mais je viens avec l'argument de la raison et le sentiment d'un bon cœur de Canadien. Peuple de Hull, donne-moi franchement la main avant mon départ, regarde-moi dans les yeux et fais-moi le serment que je veux mon cœur pour toi et ma province. Promets-moi de ne pas écouter ceux qui essaieront de soulever les préjugés contre moi, contre mon parti et rappelle-toi que ce n'est pas la couleur politique qui fait les hommes et les patriotes, mais le cœur et l'intelligence.

M. ARTHUR BROSSARD

MM. DeBoucherville et Taillon, dit l'orateur, lorsqu'ils prirent le pouvoir à Québec, en 1892, à raison du règne extravagant de Mercier, furent obligés d'imposer certaines taxes pour rétablir l'état financier et refaire le crédit de la province.

Pendant cinq ans, les chefs libéraux d'alors, MM. Marchand, Turgeon, Parent, Deschênes, Tessier, dénoncèrent le mode de taxes comme un système injuste et arbitraire et contraire au principe économique, et ils déclaraient que si le parti libéral arrivait au pouvoir, ils gouverneraient la province sans emprunter et sans taxes. Ces promesses solennelles furent appuyées et répétées par les Gouin, les Taschereau, et tous les autres chefs politiques actuels du parti libéral.

LA REPRESENTATION

Les provinces de l'Ouest ont énormément augmenté en population dans la dernière décennie, par suite de l'immigration, de sorte qu'aujourd'hui, après le prochain remaniement des comtés, les provinces de l'Ouest auront probablement à Ottawa 70 représentants.

LES CHIEFS LIBERAUX ONT VIOLÉ HONNÊTEMENT LES PROMESSES FAITES AVANT 1897 ET, AU LIEU D'ABOLIR LES TAXES ET DE DIMINUER LA DETTE, COMME ILS S'ÉTAIENT ENGAGÉS À LE FAIRE, ILS LES ONT AUGMENTÉES D'UNE MANIÈRE EXTRAORDINAIRE.

Voici la situation financière de notre province: le passif direct du gouvernement, savoir, la dette consolidée et la dette flottante, réunies, étaient en 1897, de \$37,344,316.81; elle est aujourd'hui de \$50,540,305.85, soit une augmentation d'au-delà de 13 millions.

En 1908, la dette consolidée de la province était de \$28,604,653.48; elle est aujourd'hui de \$45,852,113.55; les dépenses ordinaires étaient en 1905, de \$4,837,882.70; elles sont aujourd'hui de \$13,720,740.37.

Les revenus sont, aujourd'hui, de \$14,725,650.87.

D'où viennent ces revenus, si ce n'est des taxes imposées sur le peuple, sur les pauvres comme sur les riches, sur les habitants des campagnes comme sur les habitants des villes?

Les libéraux, non seulement n'ont pas aboli, comme ils s'étaient engagés à le faire avant 1897, les taxes imposées par le gouvernement de DeBoucherville et Taillon, mais ils les ont augmentées dans une proportion de 100%.

Le tableau suivant, qui est le résumé des nouvelles taxes imposées depuis 1905-1906, prouve eloquemment cette affirmation:

Taxes sur véhicules-moteurs, \$1,180,725.77; Taxes sur transferts d'actions, \$132,583.90; Loi des distributeurs automatiques, \$6,331.15; Inspection des hôtels et des maisons de pension, \$1,544.00. Loi concernant les détectives particuliers, \$1,594.00. Loi des mécaniciens et des machines fixes, \$4,483.00. Taxes en vertu de 3, Geo. V, ch. 83 (prévention des incendies), \$21,730.83. Commission sur honoraires d'officiers publics, \$42,222.98. Commission sur renouvellement d'hypothèques, \$23.74. Revenu en vertu de la loi des assurances, \$68,657.00. Compagnies de fideli-commis, \$5,186.70. Intérêt payé en vertu de la loi

des bons chemins, par les municipalités, \$265,620.58.

Grand total, \$1,730,703.75.

Les chefs libéraux s'étaient aussi engagés à ne pas emprunter, mais, depuis 1913, spécialement, le gouvernement Gouin a violé cette promesse et a emprunté: En 1913, \$1,946,685.07; en 1914, \$3,991,722.73; en 1915, \$1,661,000; en 1916, \$4,000,000; en 1917, \$3,000,000; en 1918, \$41,000; en 1920, \$7,000,000.

Sur ces emprunts, que le gouvernement a contractés depuis 7 ans, il doit encore au-delà de 18 millions de dollars. (Voir comptes publics de 1919-20, p. 13).

M. Brossard a soutenu que les surplus du gouvernement n'étaient que des surplus imaginaires obtenus au moyen de tours de force de comptabilité et d'emprunt.

JUSTICE

La justice est le refuge des peuples et le principe de la liberté. Chaque citoyen doit avoir la plus grande facilité de se faire rendre justice et c'est le devoir du gouvernement de voir à ce que justice soit rendue aux pauvres comme aux riches.

Or, le gouvernement de Québec a rendu les appels aux tribunaux excessivement difficiles pour ceux dont les moyens sont limités. Depuis cinq ans, le gouvernement a spéculé sur la justice en quadruplant les taxes sur les procédures judiciaires, c'est-à-dire que, quand il fallait déboursier \$10 en timbres, — qui sont des taxes que collecte le gouvernement — il faut aujourd'hui payer \$40. C'est pourquoi un grand nombre de personnes, au lieu de faire ces déboursés, aiment mieux abandonner leurs créances et renoncer à obtenir justice.

Le gouvernement est allé plus loin; dans le but de servir les intérêts des grandes compagnies, il a aboli l'appel à la Cour de révision, en 1919 et ce à la demande de quelques avocats de ces grosses compagnies.

Avant 1919, la Cour de révision, composée de trois juges de la Cour supérieure, siégeait en appel et révisait les jugements de la Cour supérieure. Celui qui avait perdu sa cause à la Cour supérieure n'avait qu'à faire un dépôt de \$50 ou \$75, suivant le montant de l'action et il avait le droit d'inscrire sa cause en révision. Aujourd'hui, la Cour de révision n'existe plus, ayant été abolie en 1919 par le gouvernement Gouin. Le plaideur qui croit que ses droits ont été lésés et que le juge qui a rendu jugement contre lui en Cour supérieure a fait erreur, n'a d'autre recours que la Cour d'appel; mais il faut qu'il donne caution, s'il est défendeur, du montant de la dette et des frais, et, s'il est demandeur, des frais de la Cour supérieure et de la Cour d'appel. Par conséquent, si le plaideur n'est pas riche, il lui est impossible de faire réviser le jugement qu'il croit erroné.

La Cour d'appel devrait être ouverte aux pauvres comme aux riches mais, depuis cette nouvelle loi, il n'y a presque pas d'appels. Cette loi a été passée pour servir les intérêts des riches et des grandes compagnies, au détriment du pauvre et de l'ouvrier.

LA REPRESENTATION

Les provinces de l'Ouest ont énormément augmenté en population dans la dernière décennie, par suite de l'immigration, de sorte qu'aujourd'hui, après le prochain remaniement des comtés, les provinces de l'Ouest auront probablement à Ottawa 70 représentants.

L'immigration dans les années qui vont suivre sera considérable pour l'Ouest; de sorte que dans les prochains dix ans, l'Ouest aura peut-être droit à au-delà de 100 députés à Ottawa et par conséquent aura la majorité pour gouverner le pays.

Nous ne devons pas oublier que ces populations étrangères nous sont hostiles et antipathiques. Pour remédier à cet état de choses, il faut de toute nécessité que nous augmentions la population de la province de Québec.

Souvenons-nous que par l'acte de la Confédération, la province de Québec est la base des représentations des autres provinces; plus notre population sera nombreuse, moins de députés auront la province d'Ontario et les provinces de l'Ouest, et plus grand sera notre prestige. Afin de faire augmenter la population de notre province nous devons empêcher la désertion de nos campagnes, favoriser l'immigration anglaise, française, belge et la colonisation.

Quant aux ouvriers, le gouvernement actuel, qui se réclame libéral mais qui ne l'est pas, n'a rien fait pour la classe ouvrière. L'ouvrier a des obligations mais il a aussi des droits; il appartient au gouvernement d'un pays de donner toute la protection possible à l'ouvrier, puisque c'est lui qui produit et qui fait la prospérité du pays.

Un ministère du travail devrait être constitué par le gouvernement, et ce ministère devrait être l'ouvrier le plus attiré de la classe ouvrière.

La loi des accidents du travail devrait être amendée afin de donner plus de protection à la veuve et l'appel aux tribunaux dans ces causes devrait être débarrassé de toutes entraves et de tous déboursés onéreux.

M. Brossard fait ensuite remarquer que trop souvent dans les usines et les manufactures on emploie la main-d'oeuvre féminine au détriment de la main-d'oeuvre masculine parce que la première coûte meilleur marché. C'est là, a-t-il dit, commettre une grave injustice envers de nombreux pères de famille. Il est entendu, a-t-il ajouté, que le rendement de la main-d'oeuvre masculine est plus considérable que celui de la main-d'oeuvre féminine. Mais si cette dernière parvient à donner un rendement égal pourquoi ne pas lui accorder le même traitement. N'est-ce pas une injustice flagrante.

En terminant, M. Brossard a parlé de la mise en vigueur d'une assurance de fond de pension pour les vieillards, les invalides et les veuves. Cette assurance peut être mise en vigueur soit par le gouvernement fédéral, soit par le gouvernement provincial et régie par une commission. Les contribu-

tions à cette assurance sont versées un tiers par le gouvernement, un tiers par le patron et le dernier tiers par l'ouvrier. Ce système établi en France a donné les meilleurs résultats.

Le commerce canadien

LA BALANCE DU COMMERCE NOUS EST FAVORABLE DURANT LE MOIS DE JUIN

Ottawa, 28. — Les statistiques du commerce canadien pendant le mois de juin, indiquent que, représentées en dollars, les importations pour la consommation se sont élevées à \$61,668,729 contre \$57,643,658 en juin 1921 et \$134,692,344 en juin 1920, d'après les derniers chiffres obtenus au ministère du Commerce. Les importations du Royaume-Uni, en juin 1922, se sont élevées à \$10,728,671 contre \$8,231,848 en juin 1921 et \$24,119,019 en juin 1920. Les importations des États-Unis pour juin 1922 représentaient \$39,901,675 contre \$42,137,669 en juin 1921, et \$88,074,554 en juin 1920.

Les importations totales pour les douze mois se terminant en juin 1922 représentaient une somme de \$731,833,317 contre \$1,085,311,676 pour la période correspondante de 1920-21, et \$1,210,216,377 pour les douze mois se terminant avec le mois de juin 1920.

La valeur des exportations des produits canadiens pour le mois de juin 1922 a été de \$71,760,565, contre \$58,576,299 pour juin 1921, et \$106,537,835 pour juin 1920. Les exportations au Royaume-Uni se sont élevées à \$29,889,783 pendant le mois de juin 1922, comparées à \$22,643,621 en juin 1921, et \$54,908,676 pour le mois correspondant de 1920.

La valeur des exportations totales des produits canadiens pendant le mois de juin se terminant avec le mois de juin 1922, a été de \$751,654,994, contre \$1,113,336,822 pour la période correspondante de 1920-21, et \$1,232,632,090 pour les douze mois finissant avec juin 1920. Les

"Glacé" — "SALADA"

comme breuvage rafraichissant d'été, est véritablement délicieux.

"Vous devriez vraiment en faire l'essai!"

CONFIEZ-NOUS VOS IMPRIMES



Travaillez de toutes sortes : VOLUMES, CATALOGUES, REVUES, BROCHURES, PROGRAMMES, MENUS, etc. Spécialité: CIRCULAIRES BILINGUES, format du Devoir.

L'IMPRIMERIE POPULAIRE

LIMITÉE

43, rue St-Vincent - MONTREAL

MAIN 7450

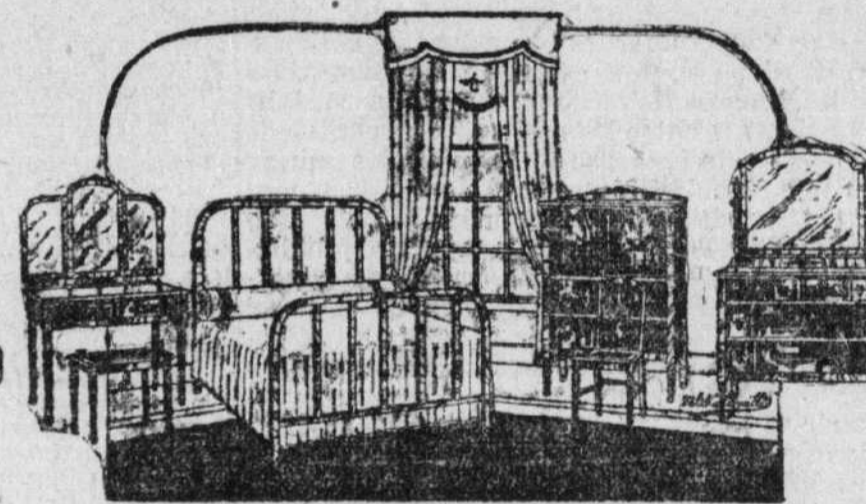
rapports de juin indiquent une balance du commerce très favorable se rapportant pour la période des douze mois finissant avec juin 1922, à \$10,918,834, cependant que les rapports pour la période des douze mois finissant avec juin 1920, indiquent une balance favorable de \$19,821,677.

Ameublement de Chambre en Noyer Solide

Avec Lit en Métal Tubulaire Carré pour Appareiller

Les Quatre Morceaux en Vente Spéciale à \$135.00

Spécial de la Vente d'août \$135.00



4 morceaux \$135.00

Ci-dessus vous verrez la raison du chiffre d'affaires considérable que la Maison Valliquette fait dans le commerce des ameublements de chambres à coucher. Vous en trouverez trois cents autres sur notre plancher spécialement réservé aux ameublements de chambre à coucher.

Un Heureux Achat nous Permet d'Offrir Six de ces Ameublements à Moitié Prix

En noyer véritable. Comprend le bureau de 42" avec miroir 30 x 26. Chiffonnier 34" avec secrétaire et tiroirs intérieurs. Toilette 40". Lit en tubes métalliques finis noyer. Six ameublements seulement en vente à ce \$135.00 prix.

Trois Cents Autres Ameublements de \$650.00 à \$89.00

Le Palais de l'Ameublement est Devenu le Centre du Commerce de Tapis et Carpettes à Montréal

Le Plus Grand Assortiment Toujous à l'Étalage



Apportez vos Mesures nous avons les Carpettes

Il n'est pas de Meilleures Valeurs aux Prix Ci-dessous

WILTON ROYAL ANGLAIS		CARPETTES ANGLAISES AXMINSTER	
Carpettes de magnifique qualité. Dessins orientaux sur fond bleu et rose. Quatre grands seulement.			
6 1/2 x 9	\$50.00	9 x 9	\$5.00
9 x 9	\$60.00	9 x 10 1/2	\$6.00
9 x 10 1/2	\$70.00	9 x 12	\$7.50
9 x 12	\$80.00	10 1/2 x 13 1/2	\$9.00
		12 x 15	\$125.00
CARPETTES BRUXELLES		50 CARPETTES WILTON	
Choix de nouveaux dessins dans les plus nouvelles couleurs. Une belle carpe à un prix attrayant.			
6 1/2 x 9	\$22.00	De fabrication anglaise. Dessins orientaux sur fond bleu, vert et mauve. Dimensions 9 x 12	
6 1/2 x 10 1/2	\$26.00	12 x 15	
9 x 9	\$30.00	25 CARPETTES BRUXELLES	
9 x 10 1/2	\$34.00	Sur fond bleu et champagne. Grandeur 9 x 9. Prix de juillet	
9 x 12	\$38.00	\$17.50	
TAPIS D'ESCALIER		700 VERGES DE TAPIS	
Qualité Axminster Imperial. Assortiment complet de dessins et couleurs.			
22" de largeur, la verge		\$3.00	
30" de largeur, la verge		\$4.00	
Assortiment complet de dessins et couleurs. 2 verges de largeur. La verge carrée			
37c			

N. Valliquette

471-477 STE-CATHERINE EST. LE PALAIS DE L'AMEUBLEMENT

CALENDRIER

DEMAIN, SAMEDI 29 JUILLET 1922
SAINTE MARTHE

Lever du soleil, 4 heures 44.
Coucher du soleil, 7 heures 27.
Coucher de la lune, le matin.
Pleine lune, le 30, à 11 h. 28 du soir.

LE DEVOIR

Toutes les nouvelles par nos rédacteurs, nos correspondants et les services de dépêches du monde entier

DEMAIN

INCERTAIN

MAXIMUM ET MINIMUM:

Aujourd'hui maximum... 75
Même date l'an dernier... 85
Minimum aujourd'hui... 57
Même date l'an dernier... 67

BAROMETRE:

8 heures du matin, 29.97; 11 heures, 29.90;
1 heure de l'après-midi, 29.88.

LES ACTIONNAIRES DU GRAND-TRONC PERDENT LEUR CAUSE

Le conseil privé rejette l'appel demandé — Le jugement est bref — Le haut tribunal fera connaître ses raisons plus tard.

Londres, 28 (S. P. C.). — L'appel des actionnaires du chemin de fer Grand Tronc au Conseil Privé a été vain. La commission judiciaire du Conseil a renvoyé, aujourd'hui, cet appel.

Les actionnaires de cette compagnie en appelaient de la décision rendue par la commission d'arbitrage sur la valeur préférentielle et les stocks de la compagnie. Le jugement est très bref. Les raisons sur lesquelles il est basé sont divulguées plus tard.

La commission d'arbitrage à laquelle il est fait allusion ici était composée de sir Walter Cassels, président, de sir Thomas White et de M. William-Howard Taft, ancien président des Etats-Unis. Les deux premiers avaient décidé que les stocks préférentiels et communs ne valaient rien. M. Taft était dissident. Il évaluait les stocks à \$48,000,000.

L'appel a été entendu par le lord-chancelier Birkenhead et les lords Shaw, Cave, Parmour et Carson. La bataille légale s'est engagée, le 10 juillet, et a duré plus de trois jours.

Sir John Simon, c.r., W.-A. Greene, c.r., et A.-W. Atwater, c.r., représentaient les appelants. Le gouvernement canadien était représenté par A.-C. Clausen, c.r., E.-L. Newcombe, c.r., sous-ministre de la justice, d'Otawa, et W.-N. Tilley, c.r., de Toronto.

Au cours de son argumentation au nom du gouvernement du Canada, M. Clausen a dit que les stocks de débetures du Grand Tronc se montaient à \$31,000,000, soit environ \$140,000,000, et que le capital des actionnaires était de cinquante millions. L'accord intervenu entre la compagnie et le gouvernement était le suivant: "Le gouvernement disait: Nous admettons qu'il y a assez de valeur dans la firme pour couvrir le stock des débetures, par conséquent nous nationaliserons le chemin de fer. Quant aux actionnaires, nous soutenons que leur capital ne vaut pas grand-chose et peut-être rien du tout. Nous garantissons donc un intérêt de 4 1/2% sur les douze millions et demi de stock garanti."

GANDHI DANS SA CELLULE

Le chef nationaliste indi en passe son temps à lire dans la prison de Sabarmati — On dit qu'il est bien traité.

Bombay, 28 (S. P. A.). — Mohandas-K. Gandhi, chef nationaliste de l'Inde, est bien traité à la prison de Sabarmati où il a été incarcéré, l'hiver dernier, par suite de la campagne de non-coopération dont il était l'âme. Les nombreux amis qui lui rendent visite disent que Gandhi passe son temps à lire et à filer. Ses repas consistent ordinairement de lait de chèvre, de pain rôti, d'oranges et de raisins.

Une des personnes qui l'ont visité dernièrement dans sa cellule déclare que les autorités ont toujours eu des égards pour le chef indien depuis le jour de son arrestation. On lui permet de donner des interviews. Il peut parler de n'importe quel sujet. Le surintendant ou le geôlier assiste à ces entretiens.

Gandhi s'assoit d'ordinaire sur la véranda en vue de sa cellule. C'est là qu'il reçoit les visiteurs. Toutes ses lettres lui parviennent et il a le droit d'y répondre, à condition que ces missives soient contresignées et approuvées par le surintendant.

On remarque que le prisonnier n'a jamais cherché à violer aucun des règlements de l'établissement. Il est toujours de bonne humeur.

A ceux qui lui demandent ce qu'il pense de l'avenir de son pays, il répond infailliblement que la campagne d'abstention réussira si on la mène d'une bonne façon.

Gandhi songe à écrire les principaux incidents de sa carrière.

ANDRINOPLE EST PROSPERE

On dit que le régime de l'occupation militaire hellénique a été profitable à cette ville.

Andrinople, 28 (S. P. A.). — Andrinople, cité dont la possession a été l'un des obstacles à la paix entre Grecs et Turcs, est devenue très prospère sous le régime de l'occupation hellénique. Les Grecs ont fait des enseignes en leur langue sur tous les magasins, que le propriétaire soit grec, turc ou arménien.

Les commandants de l'armée hellénique ont ordonné à leurs hommes de se montrer affables autant que possible envers la population ottomane, mais il n'en reste pas moins acquis que, si les Turcs ont profité commercialement parlant de la présence de l'armée étrangère, leur patriotisme et leur nationalisme préféreraient voir les Grecs chassés de la ville. Pendant des siècles, les Turcs eurent Andrinople pour capitale. Ils chérissent cette cité presque autant que Constantinople.

A part sa valeur stratégique, Andrinople n'a réellement guère d'importance. Elle a toutes les caractéristiques de la ville turque, avec ses rues étroites, ses bazars, ses mauvais odeurs, sa saleté et l'indolence de ses habitants. La pauvreté règne dans ses murs et les oeuvres de secours américaines ont beaucoup à faire pour soulager la misère des gens.

Les Alliés ont accordé à la Grèce un mandat pour administrer la Thrace, dont Andrinople est la capitale. Ce mandat est censé durer plusieurs années.

Chalutier en feu

Sydney, N.-E., 28 (S.P.C.). — Le chalutier français Champagne, parti hier après-midi, à trois heures, pour aller faire la pêche, est en feu au large de Saint-Esprit, près de Forchu, à quarante milles de Sydney.

Le brise-glace Margaret a été envoyé à son secours.

Restriction sur le transport

Washington, 28 (S. P. A.). — Le Norfolk and Western, le Chesapeake and Ohio, et le Louisville and Nashville, trois chemins de fer qui transportaient souvent du charbon, ont décidé de n'accepter sur leurs voies que des denrées, du bétail et du combustible. Ils ont placé un embargo sur toutes les autres marchandises.

Ces mesures ont été prises avec l'autorisation de la commission du commerce entre les Etats qui permettent aux chemins de fer en butte aux embarras occasionnés par la grève des employés des boutiques de donner la préférence à certains produits dans le transport.

Les nouveaux bureaux de la commission

Les travaux de réparations qui sont en cours depuis déjà plusieurs semaines à l'ancienne prison située à l'encolure des rues Delorimier et Craig seront bientôt complètement terminés. Nous apprenons que la Commission des liqueurs y prendra possession de ses nouveaux bureaux avant le mois de septembre prochain, probablement vers la mi-août.

Grévistes arrêtés

Deux grévistes de la Union Garment Workers of America, ont été appréhendés hier, alors qu'ils emportaient du travail d'autres ouvriers. Ils se nomment Carmine Deluca, 147a Hamilton, et Lyssie Rosenvoig, 827, rue Saint-Urbain. Deluca a raconté qu'il conseillait à un compatriote de quitter le travail à la Crown Pants, rue Notre-Dame, près de la rue McGill, et qu'il l'avait pris par le bras pour l'entraîner amicalement, et que c'est alors qu'un agent de police l'a arrêté.

Tous deux ont été admis à caution personnelle.

Une motion de censure

LA COMMISSION ECHEVINALE DES TRAVAUX PUBLICS CENSURE LE COMITE EXECUTIF QUI RETARDE LE RAPPORT SUR LA RECONSTRUCTION DE L'HOTEL DE VILLE.

Les échevins qui composent la commission des travaux publics du conseil ont nettement exprimé leur mécontentement vis-à-vis du comité exécutif. Ils ont déclaré ne pas approuver la ligne de conduite du comité au sujet des projets de reconstruction de l'hôtel de ville; et ils ont même adopté une motion pour décharger leur responsabilité, comme membres du conseil, dans la perte considérable que la ville va subir par la détérioration des murs.

L'affaire a surgi, ce matin, lorsque la commission échevinale s'est réunie sous la présidence de M. Carmel, et ce sont MM. Gabias, Bray et Lalonde, appuyés par leurs collègues présents, qui l'ont bel et bien lancée sans cacher leur profond dépit.

M. Bray a trouvé ridicule que le comité ajourne la reconstruction projetée par le simple fait que le conseil refuse de lui accorder l'initiative de nommer un architecte pour la préparation des plans généraux et la surveillance des travaux. C'est un jeu d'enfant, a-t-il répété, qui va coûter à la ville près d'un demi-million, puisqu'elle laisse passer la saison propice à la construction et que le printemps prochain tous les murs seront à refaire.

Il accuse M. Brodeur de retarder les travaux, par un coup de tête, et de paralyser l'action du comité exécutif en s'accapant des rapports pour les mettre sous clef dans son tiroir. M. Lalonde a cité même des paroles du président du comité qui aurait dit en pleine séance d'un caucus: "Si vous ne voulez pas que le comité nomme l'architecte eh bien! l'on ne reconstruira pas l'hôtel de ville!"

M. Gabias a ajouté que le comité ou plutôt certains membres du comité doivent porter tout l'odieux de cette affaire, afin que les conseillers ne soient pas accusés de faire perdre de l'argent à la ville de Montréal. Il s'étonne que le comité exécutif se laisse conduire par un seul homme.

M. Bray a ajouté là-dessus que si les membres du comité ne font rien, il ne reste plus qu'à les censurer par un vote de non-confiance et qu'à les remplacer par d'autres. "Car enfin, dit-il, c'est le conseil qui mène en définitive!"

La discussion a roulé sur ce ton, plusieurs minutes. Et comme deux membres de l'exécutif, MM. Bédard et Turcot, se trouvaient présents, M. Lalonde leur a demandé de s'expliquer.

M. Turcot le fait avec calme et sang-froid. Il déclare que les plans sont prêts depuis longtemps, ayant été préparés par M. Louis Parent, "architecte compétent en la matière," dit-il. "La reconstruction aurait dû être commencée, il y a deux mois, ajoute-t-il, et si les membres du comité exécutif ne veulent pas, on aurait commencé il y a deux mois. Mais voilà, on ne s'entend pas et rien ne marche."

Après cette déclaration, M. Turcot dit que le comité exécutif peut nommer un architecte de sa propre autorité et qu'un rapport recommandant sa nomination sera remis au conseil, à la prochaine séance.

M. Bédard, de son côté, répète ce qu'il a déjà dit au conseil que le travail de reconstruction devrait être commencé depuis longtemps; il ne veut pas endosser la responsabilité de ses collègues quand au retard de la reconstruction. "Nous avons les plans, ajoute-t-il et alors il faut procéder!"

Les échevins adoptent alors la résolution mentionnée plus haut; elle fera partie d'un rapport présenté au conseil à la séance de mercredi prochain.

M. Perron dans Charlevoix

LE MINISTRE DE LA VOIRIE VISITERA LES PRINCIPALES MUNICIPALITES DE CE COMTE.

Québec, 28 (D.N.C.). — M. Perron, ministre de la voirie, est parti en cours de la journée, pour un voyage de quelques jours dans le comté de Charlevoix. M. Perron, avant de se rendre dans le comté de Labelle, où il dirigera la lutte au cours de l'élection partielle du 17 août prochain, a voulu prendre quelque repos.

Le ministre a déjà passé la fin de semaine à Ste-Émélie, puis les députés du comté de Charlevoix, MM. P. Gasgrain et Ph. Dufour, ont insisté auprès de M. Perron afin qu'il fasse une visite des principales municipalités du comté et voir les besoins de ces municipalités.

M. Perron visitera quelques municipalités, puis il reviendra à Québec au commencement de la semaine prochaine. Après avoir assisté à une séance du conseil des ministres, M. Perron partira pour Montréal et de là il se dirigera dans Labelle où la mise en nomination des candidats est fixée au 10 août.

Noyé à Lévis

Québec, 28 (D. N. C.). — Joseph Lemieux, âgé d'une quarantaine d'années et père de six enfants, s'est noyé, hier soir, près du poste des pompiers à Lévis. On ignore encore les circonstances de cet accident. Le cadavre de Lemieux a été repêché dans la soirée. Une enquête sera tenue, aujourd'hui.

Le concours des récoltes

PREs DE 8,000 CULTIVATEURS SE SONT INSCRITS. — LISTE DES JUGES.

Québec, 28. — (D.N.C.) — Les concours de récolte, cette année, vont remporter un entier succès si l'on en juge par le nombre des concurrents et par la valeur des cultures à ce moment de l'année.

Près de 8,000 cultivateurs se sont inscrits parmi les concurrents et les juges que le ministère de l'Agriculture vient de nommer devront parcourir toute la province afin de rendre leur jugement sur la valeur des récoltes. Les juges que M. Caron vient de nommer sont les suivants: MM. J.-H. Tremblay, les Eboulements, comté de Charlevoix; Joseph Couture, Loretteville, comté de Québec; Zénon Bérubé, Saint-Denis, comté de Rimouski; Romuald Côté, L'Ange Gardien, comté de Montmorency; J.-E. Montgrain, Stanislas, comté de Champlain; Amédée Bernier, l'Islet, comté de l'Islet; Alphonse Bélanger, l'Islet, comté de l'Islet; Louis Goulet St-Jovais, comté de Bellechasse; Joseph Joyal, B.A., B.S.A., Yamaska-Est, comté d'Yamaska; Campbell Morris, B.S.A., Ste-Thérèse, comté de Verchères; Ernest Auger, Lotbinière, comté de Lotbinière; Fortuné Bélanger, Montmagny, comté de Montmagny; Stanislas Rivest, St-Paul, comté de Joliette; Joseph Boutte, Victoriaville, comté d'Arthabaska; Théophile Cantin, St-Jean Chrysostome, comté de Lévis; Louis-Philippe Simard, Baie St-Paul, comté de Charlevoix.

Quelques officiers du département de l'Agriculture feront aussi partie de ce comité des juges.

Le travail des juges est déjà commencé. Il se poursuivra jusqu'à la fin d'août et dans les premiers jours de septembre. Tous les concurrents attendent avec impatience le passage des juges et une belle émulation règne parmi les cultivateurs.

Accusé de vol de la "Dominion Textile"

John Wulcuff, et James Thomas, deux boulangers de leur métier et d'origine Bulgare, ont été traduits en cour de police ce matin sous l'accusation d'avoir volé \$29,000 à la Dominion Textile. Ils ont été arrêtés par les détectives Nasas et Desjardins, le premier dans la province d'Ontario, et le second à Montréal. Il sont été admis en liberté moyennant un cautionnement de \$50,000, chacun. Il est probable qu'ils resteront à la geôle.

Fausse étiquettes

Dix-huit personnes accusées de se servir de bouteilles à lait marquées à l'étiquette de compagnies étrangères ont été traduites, ce matin, en cour de police. D'aucunes ont été condamnées à un dollar d'amende et aux frais de la cause.

En Irlande

Dublin, 28 (S. P. A.). — Les troupes nationales ont maintenant débarrassé tout le district de Connemara de la présence des troupes insurgées et elles font de rapides progrès dans l'Ouest et dans la province de Munster, au texte d'un communiqué officiel publié, aujourd'hui.

Couronne civique

Paris, 28. — C'est à M. Poincaré, président de l'Alliance française, que la Société d'encouragement au bien a décerné sa première couronne civique.

Cette haute distinction lui sera remise en séance solennelle de la Société, au Trocadéro, par M. Stéphen Liégeard, président d'honneur, et par le colonel Maux-Saint-Marc, président en exercice.

Les deux autres couronnes civiques ont été attribuées à l'Association départementale des employés et ouvriers des chemins de fer en la personne de M. Lacoste, son président, et à M. et Mme Cognacq, fondateurs des dotations en faveur des familles nombreuses que distribue l'Académie.

Nouveau pas vers un accord

Chicago, 28 (S.P.A.). — Les projets de rétablissement de la paix dans le monde des chemins de fer semblent encore prendre aujourd'hui une forme plus concrète. On exprime l'espoir de voir bientôt les 300,000 grévistes des boutiques ferroviaires reprendre leur ouvrage et soumettre leurs griefs, y compris la question des droits d'ancienneté, à la commission des chemins de fer des Etats-Unis.

Pour le Brésil

Paris, 28 (S.P.A.). — Le député René Fonck, du département des Vosges, le fameux aviateur français, s'embarquera pour le Brésil le

Entre Québec et New-York

LE "FORT HAMILTON" FERA LE SERVICE ENTRE CES DEUX PORTS QUATRE PAQUEBOTS SONT PARTIS DE MONTREAL, CET AVANT-MIDI.

Québec, 28, (D.N.C.) — Le "Fort Hamilton", de la ligne Furness Bermuda, est arrivé aujourd'hui dans le port de Québec. Ce navire, nous informe-t-on, inaugure un service direct entre Québec et New-York.

Il y aura à bord, ce soir, un grand dîner auquel certains représentants de l'ancienne capitale et les journalistes ont été invités. Le "Fort Hamilton" est sous le commandement du capitaine Francis.

DEPARTS ET ARRIVAGES

Quatre paquebots à passagers sont partis de Montréal vers les onze heures cet avant-midi à destination de l'Europe, savoir: le "Montcalm", et le "Metagama", de la compagnie du Pacifique Canadien; le "Tyrhenia", de la ligne Cunard, et enfin le "Canada", de la ligne White-Star Dominion.

Le "Montcalm", à lui seul, avait plus de cinq cents passagers. Les navires devant arriver ici prochainement sont au nombre de quatre, dont le premier est le "Canadian Fisher", de la marine marchande du gouvernement, qui est attendu demain matin, revenant des Bermudes avec une forte liste de passagers.

Le deuxième de ces navires sera le "Minnedosa", de la compagnie du Pacifique Canadien, qui est attendu à Québec demain matin et à Montréal vers les sept heures du soir. Il vient d'Anvers, Southampton et Cherbourg avec 227 passagers de cabinet et 25 de troisième classe.

Le "Regina", de la ligne White-Star Dominion, venant de Liverpool avec 312 passagers de cabine et 366 de troisième classe, est également attendu à Québec vers les dix heures demain avant-midi et à Montréal dans la soirée du même jour ou de très bonne heure dimanche matin.

Un télégramme, enfin, annonce que l'"Antonia", de la ligne Cunard, venant de Southampton et Cherbourg, avec 124 passagers de cabines et 218 de troisième classe, arrivera à Québec dimanche matin. Il ira à Montréal très probablement le soir du même jour, ou de très bonne heure lundi matin.

PROCHAINS ARRIVAGES A N.-Y. ATTENDUS AUJOURD'HUI: — "President Roosevelt", parti de Brême le 18 juillet; "Samaria", parti de Liverpool, le 19 juillet; "Elysia", parti de Glasgow le 19 juillet; "Aquilania", parti de Southampton le 22 juillet.

ATTENDU LE 28 JUILLET: — "Paris", parti du Havre, 22 juillet. ATTENDU 30 JUILLET: — "Finland", parti d'Anvers le 20 juillet; "Niagara", parti de Bordeaux, le 20 juillet.

ATTENDUS LE 31 JUILLET: — "Saxonia", parti d'Hambourg le 18 juillet; "Baltic", parti de Liverpool, le 22 juillet; "President Arthur", parti de Brême, le 20 juillet.

ATTENDUS 2 août: — "Manchuria", parti d'Hambourg le 22 juillet; "President Garfield", parti de Londres le 22 juillet.

Attendu 5 août, "Reliance", parti d'Hambourg, 25 juillet. Attendus 6 août, "President Taft", parti de Brême, 25 juillet. "N. Amsterdam" parti de Rotterdam, 26 juillet.

SEVICE DES SIGNAUX

Ils aux Grues. — Montant à 9 heures 25 du matin, le "Kamouraska", descendant à 3 heures 40 la nuit dernière, le "Esbridge", à 4 heures 05 du matin, le "Glenarn", à 5 heures 30, le "Pasis", à 7 heures 35, le "Turret Cape".

Pointe au Père. — Montant à 2 heures 30 la nuit dernière, le "San Ricardo", à 4 heures 30 du matin, le "Hochelaga", à 6 heures 30, le "Minnedosa", à 8 heures 30, le "Welshman", à 3 heures 30 hier après-midi, le "Vulcano", à 10 heures hier soir, le "Kamouraska", descendant à 5 heures hier après-midi, le "Modig".

Pointe Renommée. — Montant à 2 heures 50 la nuit dernière, à 200 milles à l'est le "Regina", à 8 heures 40 du matin, à 30 milles à l'est, l'"Essex Conny", à 8 heures, hier soir, le "Canadian Ranger", et le "Bergsdaalen", à 9 heures 45 hier soir, le "Calypto Vergotli", descendant à 3 heures la nuit dernière, le "Lord Strathcona".

Pointe Plate. — Montant à 7 heures du matin, le "Hartfield", descendant à 6 heures 30 du matin, le "Michael Embericos", à 4 heures, hier après-midi, le "Wabana".

Saint-Jean, N.-B. — Montant à 5 heures du matin, le "Vidorg". Québec. — Descendant à 1 heure la nuit dernière, le "Springfield", à 1 heure 20, du matin le "Glenarn", à 2 heures 05, le "Pasis", à 4 heures, le "Turret Cape", à 5 heures 55, l'"Ignifer", à 8 heures 15, le "Rockferry", à 8 heures 25, le "Canadian Otter", à 8 heures 30, le "Rose Castle".

Arrivé à Québec, à 7 heures 30 du matin, le "Québec", à 8 heures 30, le "Stuart W."; parti en descendant à 9 heures 25, le "Cape Trinity".

Pour le Brésil

Paris, 28 (S.P.A.). — Le député René Fonck, du département des Vosges, le fameux aviateur français, s'embarquera pour le Brésil le

UN CHEF CAPTURE

Oscar Traynor, insurgé républicain notoire, est fait prisonnier par les troupes de l'armée nationale.

Dublin, 28 (S. P. A.). — Oscar Traynor, chef insurgé républicain en vedette, qui avait réussi à se sauver lors de la bataille des Quatre Cours, a été capturé ici par les troupes de l'armée nationale.

Le poste de radiotélégraphie de Clifden situé sur la côte de Galway a été mis hors de service par les irréguliers, qui l'ont détruit en partie. C'était le premier poste de radiotélégraphie à longue distance installé dans les îles britanniques. Il permettait de se tenir en contact avec Glace Bay et avec les navires en mer.

On dit que les compagnies de chemin de fer d'Irlande ont le dessein de suspendre leur service pendant quelque temps, parce que la voie est souvent obstruée.

ECHAUFFOUREE A RAVENNE

Les fascistes occupent des bureaux socialistes — Les mitrailleuses ont fait feu.

Rome, 28 (S. P. A.). — Les fascistes ont occupé les bureaux des socialistes à Ravenne et ont hissé sur le toit le drapeau national, selon des nouvelles reçues à Rome de bonne heure, ce matin. Les hommes et les troupes du gouvernement se sont rendus sur les lieux avec des mitrailleuses et des autos blindées. Les fascistes ont refusé de déguerpir.

Le gouvernement a groupé un nombre considérable de troupes à Ravenne pour prévenir de nouveaux désordres. Plusieurs députés fascistes sont également arrivés là-bas.

LA VIE DE POINCARÉ SERAIT EN DANGER

Des monarchistes allemands comploteraient contre le président du conseil des ministres de France.

Paris, 28 (S. P. A.). — La commission des garanties a décidé, ce matin, de ne pas présenter avant la semaine prochaine son rapport sur l'état financier de l'Allemagne. Le rapport est pratiquement terminé, mais la commission des réparations juge préférable de ne pas prendre de décision sur le rapport ni sur la question d'un moratorium à l'Allemagne avant la réunion prochaine des premiers ministres alliés à Londres.

Dans les milieux officiels, on s'oppose à la remise après le 15 août de la conférence de Londres, sous prétexte que ces problèmes devraient être réglés avant l'échéance du prochain versement mensuel que doit faire le gouvernement allemand, paiement fixé vers la mi-août. Si la réunion de Londres était retardée après cette date, il est probable que la commission accorderait un moratorium pour le paiement d'août afin de ménager la situation jusqu'à ce que les premiers ministres aient conféré sur ce sujet.

On apprend, aujourd'hui, que le gouvernement français a reçu des informations qu'il croit véridiques et qui font voir qu'un complot se tramait chez les monarchistes allemands contre la vie du président du conseil des ministres, M. Poincaré.

19 août avec de nombreux aéroplanes en mission spéciale, à l'occasion de l'exposition organisée pour célébrer le centenaire du Brésil. Il se propose de visiter les autres pays de l'Amérique du Sud avant de retourner en France. Le député-aviateur Fonck a raconté aujourd'hui à l'"Echo de Paris", qu'il avait reçu une invitation du gouvernement des Etats-Unis et une autre de l'Aéro Club d'Amérique pour assister à la prochaine convention aéronautique à Détroit, mais parce que la date coïncidait avec ses engagements antérieurs au Brésil, sa visite aux Etats-Unis était remise à plus tard.

LES FERMES LES MIEUX TENUES

LE CONCOURS DU MERITE AGRICOLE EST EN PLEINE ACTIVITE.

Québec, 28 (D.N.C.). — Le concours de mérite agricole est actuellement en pleine activité dans les comtés de la rive sud, dans le bas du fleuve. C'est dans cette région que le concours a lieu cette année.

Un des juges rencontré, hier, nous disait que les divers concurrents présentent aux juges des fermes très bien tenues.

Plus de cent concurrents sont sur les rangs cette année et le nom du vainqueur sera connu vers le milieu d'août.

C'est au cours de l'exposition provinciale de Québec que le lauréat de la médaille d'or et les diplômés recevront leurs décorations.

Cette année, en faisant ce concours on tente une nouvelle expérience. A une assemblée du comité des juges, au printemps dernier, une nouvelle échelle de points a été préparée dans le but de stimuler davantage certaines branches de l'agriculture. C'est ainsi que 250 points sont alloués à la tenue générale de la ferme et 250 à l'état des récoltes et à la production de la grande culture.

On accorde 150 points pour le bétail et 85 points pour les bâtisses de la ferme. Le système de culture, l'outillage, les améliorations permanentes, l'habitation du cultivateur ont aussi un certain nombre de points à conserver.

Il est aussi question d'accorder des prix en valeur aux trois premiers concurrents. Ces prix, en instruments aratoires, semences ou animaux, vaudraient \$250, \$150 et \$100. Le conseil de l'agriculture a suggéré au ministre d'accorder ces prix et on affirme que M. Caron se rendra

M. Drury est mécontent

Orillia, Ont., 28 (S. P. C.). — Le premier ministre Drury a déclaré, hier, au pique-nique des fermiers de Simcoe, que le peuple canadien devrait exiger plus d'exactitude dans les nouvelles qui paraissent dans les colonnes des journaux. Quant aux articles de fond, tout journal comme tout individu a le droit d'avoir son opinion.

M. Drury a fait allusion à la manière tendancieuse dont un journal torontois a rapporté ses paroles de mercredi, à Oro, relativement aux élections dans la province.

M. Alvear

Bruxelles, 28. — Le président, élu de Alvear, de la République Argentine, a accepté une invitation pour visiter Bruxelles pendant deux jours au commencement d'août. En apprenant que cette invitation lui avait été faite, l'ambassadeur d'Allemagne ici, au nom du gouvernement de Berlin, l'a invité à aller dans la capitale allemande, dit l'"Eclair". M. de Alvear a décliné cette dernière invitation disant qu'il n'aurait plus le temps après sa visite à Bruxelles.

Vous êtes un nomme de parti? Lisez le Devoir pour savoir ce qu'on pense des partis, en dehors des partis, pour connaître ce qui se passe dans votre parti. Vous êtes un esprit indépendant? Lisez le Devoir pour savoir ce qui se passe chez les gens indépendants. Un mois, 50 cents; un an, \$6.

Décès

DELISLE — Montréal, le 27 juillet 1922, à l'âge de 80 ans et 8 mois, est décédé André-Silfred Delisle, époux de Héatrice Saint-Germain et ex-maire de Ste-Cunigonde. Les funérailles auront lieu à 9 heures, le 29 courant. Le convoi funéraire partira de la demeure de son épouse, no 801, rue Saint-Denis, à 8 heures 45, pour se rendre à l'église de Saint-Louis-de-France, où le service sera célébré, et de là au cimetière du Cote-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

UNE EGLISE INCENDIEE

LE TEMPLE DE SAINTE-PERPETUE A ETE DETRUIT HIER — LES DEGATS S'ELEVENT A \$150,000.

Drummondville, 28. — L'église de la paroisse Sainte-Perpétue, à vingt milles de Drummondville, a été complètement détruite, hier, par le feu. Les pertes s'élevaient à \$150,000, couvertes en partie par les assurances. L'incendie s'est déclaré à 11 heures de l'après-midi et a été découvert par Mme N. Descoteaux, qui demeure près de l'église. Elle a immédiatement donné l'alarme dans le village. Malheureusement, comme le village n'est pas pourvu d'aucun appareil pour combattre les incendies, tous les efforts sont demeurés infructueux. On a pu sauver les vases sacrés. Il était impossible de faire venir les pompiers de Drummondville, et les villageois ont fait leur possible et se sont surtout efforcés de sauver les maisons environnantes. A plusieurs reprises la toiture du presbytère s'est enflammée. Vers cinq heures, un violent orage électrique s'est déchaîné, suivi bientôt d'une pluie torrentielle qui a eu raison de l'incendie. Il ne reste plus maintenant que les quatre murs noirs de l'église. L'église était construite en pierre et datait de vingt-cinq ans.

L'arbitrage pour les cheminots canadiens

Un bureau d'arbitrage sera constitué et commencera de siéger dans quelques jours en vue de régler, si possible, le différend survenu entre les employés d'usines et les compagnies de chemins de fer. On croit que celles-ci ne modifieront point leur échelle actuelle des salaires avant que le bureau d'arbitrage n'ait terminé son enquête.

Les ouvriers intéressés doivent se choisir, ces jours-ci, des représentants qui siégeront dans le bureau d'arbitrage. Le Isaac Pittblod, de Winnipeg, de son côté, a déjà été choisi comme devant y représenter les compagnies de chemin de fer du Canada.

Salaires acceptés

Les menuisiers travaillant dans le port à la réparation des navires et appartenant à l'United Brotherhood of Carpenters and Joiners ont adopté à l'unanimité, hier soir, le rapport du bureau d'arbitrage qui avait été constitué en vertu de l'Industrial Disputes' Investigation Act en vue de régler le différend survenu, en avril dernier, au sujet de la diminution des salaires.

La nouvelle échelle des salaires comporte 55 sous de l'heure pour les menuisiers travaillant le jour et 65 sous pour ceux de nuit.

LES PRIX DU CHARBON

LA HOUILLE SE VENDRAIT \$25 LA TONNE L'HIVER PROCHAIN A NEW-YORK

New-York, 29, (S.P.A.) — Les marchands-détailants de charbon, à New-York, prédisent que ce combustible coûtera \$25 la tonne, l'hiver prochain. Les substituts se vendront à un prix proportionné, si la grève ne se règle point ou si le gouvernement n'intervient point pour régler les prix. Les vendeurs de charbon disent que les services publics sont approvisionnés de ce combustible pour quelque temps, mais si le charbon ne continue à arriver, il y aura malaise plus tard. Les officiers de l'Union des détaillants ont étudié la question de la manutention des consignations de charbon de Grande-Bretagne, mais le président de l'union a refusé de dire si une décision avait été prise à l'assemblée.

Une histoire de police

L'agent de police Laliberté a mis le grappin, l'autre soir, sur deux jeunes gens, Philippe Bouchard, 18 ans, 8, rue Sanguinet, et Emile Séguin, 16 ans, 565, rue Saint-Dominique.

L'agent faisait sa ronde habituelle par la rue Craig, lorsqu'il a vu deux individus entrer au no 623-est rue Craig, un restaurant, tandis que Bouchard faisait le guet. Le policier a empoigné en un tour de main Bouchard et l'a confié au gardien d'un édifice voisin, puis il s'est mis à la poursuite des deux autres complices qui délaient à toutes jambes.

L'agent voyant que les fuyards étaient fort pédestrement dotés, a tiré plusieurs coups de revolver en l'air. L'un des fugitifs, Séguin, a eu une telle frousse qu'il s'est cru par anticipation mort et exposé à la morgue. Il s'est donc arrêté respectueusement et s'est laissé conduire comme un agneau à la bergerie municipale.

Entretemps Bouchard, dépité de s'être si prestement fait prendre, s'est échappé poursuivi par le gardien. Malheureusement pour lui il est allé se jeter dans le gilet de l'agent Frenette.

Identifiés

Jack Thomas alias Galardi, alias Greenfield, et John Valicuff accusés du vol de \$29,000 à la Dominion Textile, et amenés à Montréal, hier, ont été identifiés par M. Lee, propriétaire de la compagnie volée.

Gravement blessé

Un enfant de neuf ans, Albert Gilmour, 453b, rue Saint-Urbain, s'est fortement endommagé la figure, lorsqu'il est tombé d'un arbre tout près de la montagne, hier après-midi. Il jouait dans les branches de l'arbre en compagnie de deux autres gosses.

Aliments d'hiver pour les bêtes bovines

LES MEILLEURS ALIMENTS POUR L'ENGRAISSEMENT DANS L'EST DU CANADA.

Deux circulaires qui devraient intéresser les cultivateurs dans bien des parties du pays viennent d'être publiées par les fermes expérimentales du Dominion. L'une porte le no 106 et traite de l'engraissement des bêtes à cornes en hiver dans l'Est du Canada, l'autre no 107 traite de l'engraissement d'hiver dans le nord-ouest de la Saskatchewan.

L'auteur de la circulaire no 106 insiste sur la nécessité de compléter l'engraissement des boeufs en hiver, avant de les mettre en vente au printemps. Il y a à cela deux raisons principales. La première, c'est que les bêtes qui sont à point obtiennent le meilleur prix; l'autre, c'est qu'elles se vendent plus facilement et ont une tendance à soutenir les cours du marché, tandis que les bêtes non à point ont un effet déprimant sur le marché et se vendent souvent à perte. Le foin de trèfle est le fourrage le plus recommandé pour l'Est du Canada. La luzerne ne vient pas partout, mais partout où elle peut-être cultivée, elle est très recherchée pour l'alimentation des vaches laitières. Elle est bonne également pour les boeufs d'engrais et on considère qu'elle est encore plus utile que le trèfle rouge, spécialement dans l'alimentation des jeunes animaux, partout où l'on peut se la procurer facilement. Le mil ou "fiole" des prés peut se la procurer facilement. Le mil ou "fiole" des prés est l'une des plantes régulières à foins de l'Est du Canada. Le mil n'est pas aussi savoureux, ni aussi nourrissant, ni aussi économique que le trèfle rouge, cependant on s'en sert souvent pour l'engraissement des bêtes bovines. Lorsqu'elle est de bonne qualité, la paille d'avoine, d'orge et de blé peut être employée avantageusement dans l'engraissement des bêtes bovines, pourvu qu'on la donne avec des aliments plus succulents comme l'ensilage ou les racines et ce que l'auteur de cette circulaire appelle "une ration assez généreuse de grain riche en protéine".

Lorsque l'on manque de foin, on peut s'en procurer au moyen d'une récolte semée au printemps, comme l'avoine et les pois. Les foin mentionnés ici viennent sous l'ensilage de fourrages secs. Partout où le blé d'Inde vient bien, l'ensilage de blé d'Inde est certainement le fourrage succulent le plus satisfaisant que l'on puisse se procurer pour l'alimentation des bêtes bovines. On recommande le tournesol partout où le blé d'Inde ne vient pas bien, ou la quantité est insuffisante. D'autres plantes parmi celles qui peuvent être employées pour faire de l'ensilage à la place du blé d'Inde sont l'avoine ou les pois verts, un mélange d'avoine et de vesces ou un mélange de quelques céréales, de blé, d'avoine, de seigle ou d'orge. Il

LA SANTE DANS LA VIEILLESSE

Lorsque l'on vieillit, les organes de l'appareil digestif manquent de vitalité, le sang s'appauvrit, l'appétit fait défaut et la santé générale peut se délabrer. Le Tanlac, qui est un puissant tonique reconstituant et un régénérateur de l'organisme, est le médicament idéal pour les vieilles gens. Il redonne de l'appétit en facilitant la digestion par l'influence naturelle qu'il exerce sur l'estomac, puis il tonifie l'organisme tout entier et les vieilles gens voient leur revenir la santé florissante de leur prime jeunesse.

On trouve du Tanlac dans toutes les bonnes pharmacies.

ne faut pas donner la préférence aux racines pour l'engraissement des boeufs à moins que ce ne soit pour les développer ou les mettre à point très jeunes. Les fourrages cultivés sur la ferme sont toujours les meilleurs. Parmi les grains, le blé d'Inde et l'orge ont la préférence; le blé d'Inde vient le premier et l'orge le suit de près pour l'engraissement des boeufs en hiver. Les grains remplissent également leurs fonctions mieux lorsqu'ils sont cultivés sur la ferme. Cette circulaire, que l'on peut se procurer en faisant la demande au Bureau des Publications, contient des tableaux des éléments nutritifs digestibles contenus dans ces aliments consommés, et qui valent la peine d'être étudiés. (Communiqué)

Noyé à Lachute

Napoléon Larocque le fils cadet de M. Baptiste Larocque, s'est noyé hier après-midi, en traversant le pont du chemin de fer Canadien-National, à Lachute. L'enfant marchait sur le bout des traverses du pont, lorsqu'un vertige subit s'est emparé de lui et l'a précipité dans les flots. Des nageurs, qui ont vu l'accident, ont tenté de le sauver mais on n'a pu retrouver le cadavre que quatre heures plus tard.

Le Grand-Tronc réduira ses trains

Le Grand-Tronc réduira temporairement le nombre de ses trains à partir de dimanche prochain. La compagnie a déclaré officiellement, hier soir, qu'elle prenait cette mesure de prudence pour préserver ses approvisionnements de charbon au cas où la grève des mineurs américains se prolongerait encore plusieurs mois. Les horaires de ce chemin de fer seront remaniés de façon à ne pas incommoder trop les voyageurs. Les voies principales ne seront pas affectées.

Les membres de l'exécutif du Grand-Tronc ont ajouté, hier soir, que les trains retranchés reprendront leur service dès que la crise des houillères sera terminée.

Assermentés lundi

MM. les juges Joseph Demers et Thibaut Rinfret seront assermentés lundi prochain par le juge Archibald. Après quoi le juge Rinfret siégera immédiatement en Cour de pratique.

Seulement \$4.00

Comptant, avec la commande la balance \$2.00 par mois placent dans votre cuisine ce poêle à gaz

No. 12E

REGENT

(NOTRE SPECIAL)

fabriqué à Montréal



Ceci est un VERITABLE

POELE A GAZ

Fabriqué pour donner un bon service et vendu à des prix et conditions de paiements assez faciles pour permettre à tout consommateur d'avoir un poêle à gaz moderne.

Venez les voir à n'importe laquelle de nos salles de ventes ou téléphonez pour avoir notre représentant.

MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER CONSOLIDATED

83 rue Craig-ouest, Main 4040. 605 rue Ste-Catherine-ouest, Upt. 6000. 450 rue Ste-Catherine-est, Est. 2435. 2575 rue Ste-Catherine-est, Lasalle 1850. 1627 avenue Papineau, St-Louis 9090. 858 rue St-Denis, St-Louis 7271. 1845 avenue du Parc, St-Louis 7159.

LE LIVRE CANADIEN

- Dictionnaire Larousse Complet, 5000 articles concernant le Canada \$1.50
Inventaire de nos Fautes les plus usuelles contre le bon langage, par Sylva Clapin75
Conteurs canadiens-français du 19e siècle, par E.-Z. Massicotte et Ed.-J. Massicotte75
Jean Rivard l'économiste, par Ant. Gérin-Lajoie.50
Miroir des jours (Le), poésies, par Albert Lozeau. 1.25
Anciens Canadiens (Les), par Philippe-Aubert de Gaspé75
Anecdotes canadiennes, par E.-Z. Massicotte 1.00
Chansons canadiennes, par P.-E. Prévost et J.-C. Franchère 1.50
Album Henri Julien 5.00
Almanach du Peuple, broché35
Almanach du Peuple, relié85
Sir George-Etienne Cartier, par John Boyd, traduction par Sylva Clapin 3.00
A ces commandes il faut ajouter 10% pour frais de port. On n'accepte les commandes qu'avec l'argent.

SERVICE DE LIBRAIRIE

"LE DEVOIR"

43 rue St-Vincent.

Montréal

CARTES PROFESSIONNELLES ET CARTES D'AFFAIRES

ASSURANCE
Normandin & DesRosiers
Courtiers en Assurances
232 RUE ST-JACQUES
70, Main 2982-4552. Montréal.

AVOCATS
Archambault & Marcotte
AVOCATS.
30 rue St-Jacques. Tél. Main 2761.
Joseph Archambault, C.R., M.P., Emile Marcotte, L.L.B., J. Edm. Gagnon, L.L.B.

ALDERIC BLAIN, B.A., L.L.
AVOCAT
Bureau de jour: 50, rue Notre-Dame ouest. Immeuble Duluth, chambre 21.
Tél.: Main 5228
Aviser légal de l'Association des Hommes d'Affaires du Nord-Montréal.

CARTIER & CARTIER
AVOCATS
Jacques Cartier, L.L.L. Jean-Victor Cartier, L.L.L. — Etude: 45, Place d'Armes Immeuble Wilson, chambre 422...Tél. Main 5328.

Arthur LALONDE
AVOCAT, PROCUREUR, ETC.
Etudes Forest, Lalonde et Coffin.
Edifice du Crédit Foncier, Montréal.
Résidence, téléphone: Est 2251.

SALLUSTE LAVERY MAURICE DEMERS
2041 Hutchison 1150 St-Hubert
Rockland 5178 St-Louis 679

LAVERY & DEMERS
AVOCATS ET PROCUREURS
19, St-Jacques MONTREAL

Victor Payer Arm. Cloutier
PAGER & CLOUTIER
AVOCATS.
Immeuble Power - 101 St-ouis, Craig
Tél. Main 5598.

ST-GERMAIN, GUERIN & RAYMOND
AVOCATS
Tél. Main 5154 30 rue St-Jacques.
P. St-Germain, L.L.L., L. Guerin, L.L.L.,
B. Panet-Raymond, L.L.L.

Anatole Vanier Guy Vanier
VANIER & VANIER
AVOCATS
Tél. Main 2622 97, rue Saint-Jacques

NOTAIRE
CHS. ARCHAMBAULT
Notaire
755 AV. MONT-ROYAL EST, MONTREAL

HORACE H. LIPPÉ
NOTAIRE
180 ST-JACQUES Main 3228

ESTAMPES EN CAOUTCHOUC
A. Derome & Cie
30 NOTRE-DAME EST, T. M. 4679

ESTAMPES EN CAOUTCHOUC
EN TOUS GENRES.
A. Derome & Cie
30 NOTRE-DAME EST, T. M. 4679

COURTIERS EN IMMEUBLES
A. JETTE & CIE, 25, St-Jacques, chambre 10, Courtiers en immeubles, experts en propriétés, (établis 1885). Prêts sur première et deuxième hypothèque; achats d'hypothèques — balances de prix de ventes.

CADRES ET MIROIRS
La Cie Wisintainer & Fils Inc.
Manufacturiers de cadres, moulures, miroirs, importateurs de chromes, gravures, vitres convexes et ordinaires.
Vieux cadres réparés, reliés; miroirs argentés. Une spécialité. Gros et détail.
85-86 BOUL. ST-LAURENT
Manufacture: 7 Clark. Tél. Plateau 2610.

ATELIER
J. H. THIMINEUR
Prix spéciaux pour les membres du clergé et les institutions religieuses.
2556 St-Hubert Tél. Cal. 849

Feu M. André Delisle
M. André-S. Delisle, ancien maire de Sainte-Cunégonde, est décédé, hier après-midi, à son domicile, rue Saint-Hubert.

Feu M. Delisle était natif de Cap-Santé, comté de Portneuf. Il vint tout jeune s'établir à Montréal et débuta comme commis d'épicerie. Il se livra ensuite à la fabrication de la pulpe et devint le chef d'une fabrique considérable à Saint-Jérôme. Là il vendit à un groupe montrealais.

Au temps de sa jeunesse, M. Delisle avait servi dans l'armée contre les Fénians. Il fut l'un des organisateurs du 65e régiment.

MEDECIN
Dr J.M.E. PREVOST
Des hôpitaux de Paris-Londres-New-York
Clinique privée pour le traitement des maladies intimes de l'homme et de la femme; voies urinaires, reins, vessie et maladies vénériennes.
460, rue Saint-Denis, Montréal
Tél.: Est 7580

DENTISTE
ST-LOUIS 1301
DENTISTE L'ARCHEVEQUE
468, PARC LAFONTAINE
Pyorrhée et genèves saignantes guéries par traitements électriques.

ALPHONSE L. PHANEUF
OPTICIEN-OPTOMETRISTE
385, rue Saint-Denis
Près de la rue Ontario MONTREAL

MUSICIEN
J.-N. CHARBONNEAU
Cours et leçons particulières de piano, d'harmonie et de pose de voix.
Préparation aux examens de musique et au concert.
384, STE-CATHERINE EST
Édifice J. D. Langellier.
Tél.: Est 3426 ou Victoria 19.

Manufacturiers de carrosseries
JOS. BONHOMME, Limitée
AUTOMOBILES FORD
Manufacturiers de carrosseries de livraison. Vendeurs autorisés de l'automobile Ford. Toujours en mains: runabout, touring, coupé, sedan et camions. Pièces de rechange.
200 RUE GUY

PROFESSEURS
Droit, Médecine, Art dentaire, Pharmacie.
COURS
Préparations aux examens, dirigés par M. RENE SAVOIE, I.C. et I.E.
Bachelier ès-arts et ès-sciences appliquées. Professeur au Collège Sainte-Marie et au Collège Loyola.
Préparation au baccalauréat, au service civil, etc.
ENTREE: en tout temps de l'année. Résultats de l'année: 81 candidats présentés, 61 REÇUS.
258, RUE SAINT-DENIS. Tél. Est 6162.
En face de l'église Saint-Jacques

Leblond de Brumath
259-EST, RUE ONTARIO.
Bachelier de l'Université de France et de l'Université Laval, officier d'Académie, auteur de plusieurs ouvrages.
Le plus ancien cours de préparation aux examens établi à Montréal.
Qui veut devenir rapidement médecin? avocat? dentiste? pharmacien?

Ecole Préparatoire
COURS CLASSIQUE
BREVETS — EXAMENS
Cours strictement privés
Cours spéciaux d'anglais.
INSTITUT LaROCHE, Enrg.
EDMOND LA ROCHE, Directeur.
Bachelier de l'Université Laval
195, RUE STE-CATHERINE EST
Tél. Est 7496.

PIANISTE
1281 Cartier Tél. St-Louis 6734V
LUCIEN JOLICOEUR
PIANISTE
Préparation à tous les diplômes
Professeur au Collège Sainte-Marie
Leçons à domicile
Accompagnement Concert

COMPTABLES
P. A. GAGNON
COMPTABLE LICENCIE
(Chartered Accountant)
Chambre 315, Edifice Montreal Trust
11, Place d'Armes Tél.: Main 4911

L. FONTAINE
EXPERT-COMPTABLE
VERIFICATEUR
ORGANISATION — INCORPORATIONS
115, Belgrave — Melrose 2507

J.-ART. ARCHAMBAULT
COMPTABLE LICENCIE
Ci-devant du bureau de l'inspecteur de l'impôt sur le revenu, district de Montréal.
30, rue St-Jacques Chambre 42.

Votre journal pour l'été

Le Devoir pendant juillet et août

Voici les mois d'été. N'oubliez pas de vous abonner au DEVOIR pour le temps de votre villégiature et de vos vacances. Ce qu'il publie, — nouvelles, chroniques, articles, etc., — a plus que jamais d'intérêt et de valeur, pendant cette période.

Ce qui fait que le DEVOIR ne perd aucun intérêt pendant ces mois d'été, c'est qu'au lieu de délayer la nouvelle, il la condense; au lieu de ne faire porter sa matière à lire que sur l'actualité immédiate et sur les potins, il choisit de préférence la véritable information sérieuse rédigée vivement. Et ses articles, écrits par des gens qui savent ce dont ils parlent, dégagent la leçon des faits et des événements, au jour le jour, au lieu de la noyer sous des considérations vagues, ou souvent intéressées.

Le DEVOIR vous sera un excellent compagnon d'été, de villégiature ou de vacances. Sous un format commode et d'un volume léger, il vous apportera quotidiennement toute la lecture dont vous aurez besoin pour vous tenir au courant; il en élaguera le superflu et l'inutile. Vous saurez tout ce qui se passe, vous verrez ce qu'il faut en penser.

Ce qu'il ne faut pas manquer

L'INFORMATION: L'été, la nouvelle ne chôme pas plus que pendant le reste de l'année.
Rappelez-vous que c'est en été que la guerre de 1914 a éclaté, que la paix de Versailles s'est signée — en 1919. C'est aussi pendant l'été que nos hommes publics rendent compte de leur mandat dans des assemblées régionales. Cette année, on parle d'élections possibles à l'automne; et cela suppose de nombreuses réunions politiques au cours de l'été.
Il faudra donc lire le Devoir tous les soirs pour connaître les faits dans le domaine des affaires internationales comme dans celui de l'information locale, dans le commerce et la finance comme dans le monde des sports, etc.
LA FANTASIE: Le Devoir, d'un bout à l'autre de l'année, publie des fantaisies, billets du soir, chroniques légères d'actualité de plusieurs de ses principaux collaborateurs, comme Alesandre Nemo, Monique, Martin, ses excellentes lettres de Fadette, le non moins attrayant Foyer de Michelle LeNormand, ses feuilletons et des récits dus aux meilleures plumes d'outre-mer, de la reproduction d'articles littéraires et scientifiques, bref, de quoi distraire tous les membres de chaque famille. Il vous apportera en quelques semaines la matière de plusieurs volumes de format ordinaire, et peut être mis entre toutes les mains.

Un abonnement spécial

Pour la période juillet-septembre, le Devoir consent un abonnement de deux mois à son édition quotidienne, par poste, en dehors de Montréal et de la banlieue, au Canada, au prix, à verser d'avance, de \$1.00. Il faut faire remise par chèque au pair ou mandat, en commandant l'abonnement. Cette offre expiré le 31 juillet. Ne pas oublier de donner son adresse exacte.

En ville ou à la campagne il faut lire

LE DEVOIR

LE DEVOIR



Page du Foyer

Le canal dans le ravin

De la passerelle à la balustrade de pierre qui continue la rue, au-dessus du canal Rideau, enfre la masse blanche du château Laurier et la hauteur boisée de la colline parlementaire, le paysage apparaît comme dans le cadre d'une lunette d'approche. En bas, on voit d'abord au fond du ravin l'eau dormante et lisse des écluses bordées de gazon vert et de ronds en fleurs; la maison de garde, petite et grise, isolée dans son creux comme une maison de campagne; et les hommes lents qui vont d'une vanne à l'autre quand un remorqueur peut passer. Toute cette tranquillité rurale s'abrite sous les arbres feuillus et serrés qui descendent du parlement et font de la berge une forêt dense. En haut, on voit tout juste quelques flèches des bâtisses, et plus loin, un peu avant que le plateau se soit coupé brusquement sur la rivière, les deux tours du Sénat, sortant longues et minces des feuillages sombres, et leurs gargouilles rudimentaires tendues dans le firmament pur. Avec la nuit commençante, elles prennent un aspect qui émeut et rappelle, je ne sais pourquoi, des tours de vieille cathédrale.

Et puis, du côté du château, le roc tombe droit au-dessus d'une voie ferrée qui s'éloigne

en courbe, à mesure que le paysage s'élargit, vers la pointe où s'élève un grand Champlain de bronze. Ensuite, le reste du paysage est comme une immense toile de théâtre. Au bout du canal, c'est l'Outaouais luisant et large et la rive québécoise reliée à l'ontarienne par un pont à charpente noire énorme.

Sur Hull, au loin, traîne toujours, le soir, des brumes de fumée qui cachent ce que la ville a de trop disparaté; et en arrière s'allongent les plus magnifiques montagnes bleues qui se font encore dans les crépuscules roses; des montagnes longues, simples et harmonieuses vers lesquelles, presque toujours, l'été, le soleil descend dans un ciel ennuagé d'or.

Sur la balustrade de pierre de la passerelle, vous pouvez venir vous appuyer, au couchant, pour un véritable spectacle. Ottawa s'agit, crie, court derrière vous, mais dans cette gorge, entre le parlement endormi et le château blanc paisible, c'est le calme, la beauté. Vous oubliez les bruits de la ville en suivant avidement des yeux le soleil qui promène avec lenteur sa lampe voilée au-dessus de longues montagnes bleues, et dore, et rougit tout à la fois les brumes, les nuages et l'eau.

Michelle Le NORMAND.



La bonne cuisine

Ragout de veau aux pois. — Pour trois ou quatre personnes, prenez un livre et demi de poitrine de veau coupée en morceaux. Mettez dans la casserole gros comme un oeuf de beurre ou une cuillerée de bonne graisse, laissez fondre et mettez les morceaux de veau auxquels vous faites prendre couleur, retournez-les de temps en temps et lorsqu'ils sont bruns, mettez deux cuillerées de farine; quand elle est bien mêlée au veau et qu'elle commence à brunir, ajoutez deux verres d'eau, un bouquet garni, une dizaine de petits oignons, sel et poivre, puis un litre de pois écossés. Dégraissez au moment de servir.

Tomates farcies. — Prenez six belles tomates, essayez-les et enlevez la partie où se trouve la queue en faisant un rond assez profond pour y mettre la farce. Faites chauffer dans une petite casserole deux cuillerées d'huile; lorsque celle-ci est chaude, mettez-y persil, ciboules, un peu d'ail, des champignons, le tout finement haché, sel, poivre. Laissez cuire un moment dans l'huile et ajoutez un peu de mie de pain émietée fin pour donner de la consistance à la farce.

Prenez un plat qui aille au four, assez grand pour contenir les tomates les unes à côté des autres, salez et poivrez-les avant de les garnir de farce, mettez-les dans chaque tomate, puis saupoudrez de gruère râpé; arrosez d'huile de

Légers vêtements d'été

Ils peuvent être nettoyés ou teints scientifiquement par Toilet Laundries. De quelque tissu tenu qu'ils soient, vous pouvez les confier à nos experts en toute confiance. Vous n'avez qu'à nous téléphoner et notre voiture vous sera dépêchée.

TOILET LAUNDRIES

Limited
Uptown 7640
"Le mieux c'est d'essayer"

29

FEUILLETON DU DEVOIR

"L'Indestructible Chaine"

Par MARIE LE MIÈRE

(suite)
Yane ajouta cependant, au bout d'une minute:

— Elle se tourmente beaucoup. Pas un mot, pas un geste. Mlle Rauvel eut la sensation odieuse de se heurter à une pierre; mais elle égarait. Une considération impérieuse primait chez elle, en ce moment, toutes les autres. L'état où elle venait de voir sa mère précipitant une crainte sinistre qui, depuis un temps indéfini, travaillait sourdement Christiane; et cette crainte flicait à la fille de Georges Rauvel une audacieuse résolution.

— Ma pauvre maman, poursuivait-elle, se crée des inquiétudes... nullement fondées, sans doute, mais qui lui font un grand mal. Elle s'imagine que Denise ne lui dit pas tout. Elle se désole de ne pouvoir aller elle-même vérifier les faits sur place. Si donc il m'était donné, à moi qui suis valide, de la rassurer pleinement... comme le bénirais Dieu!

— A mesure qu'elle parlait, Yane sentait se refroidir ses lèvres et se raidir ses membres, tandis que M. Rauvel, continuant d'écrire, ne paraissait même pas comprendre le sens de ce discours.

Rassemblant toutes ses énergies, elle s'approcha:

— Père, supplia-t-elle, ne me permettez-vous pas d'aller à Paris, moi?

— A Paris, oui; à une condition, articula-t-il après une courte pause: dans cette maison, jamais.

— Alors, inutile, fit Christiane, d'une voix éteinte, puisque mon but serait précisément de pénétrer dans la maison... et que je ne puis vous promettre de ne pas rencontrer mon beau-frère.

Une angoisse d'agonie passa sur les traits de M. Rauvel; il porta la main à son front et resta ainsi plusieurs secondes dans une telle attitude de souffrance que la jeune fille, incapable d'en supporter la vue, se détourna instinctivement. Il remua la tête, du même geste d'impuissance qu'avait souvent sa femme, et reprit enfin, du fond de sa gorge serrée:

— Si tu allais à Paris, cela ne rassurerait point ta mère, tu peux m'en croire; et personne ne changera rien à rien.

— Que dites-vous? murmura sa fille.

— Il n'y a rien à faire, puisque ta sœur veut son malheur.

Stupéfaite d'être allée si loin, mais emportée plus loin encore, Mlle Rauvel répondit:

— Elle veut son devoir: ce n'est pas la même chose.

— Assez, trancha le beau-père de Fontane en se redressant.

— Père, insista Yane, vous ne pouvez clore ainsi la discussion.

ON ÉTUDIE LA QUESTION

LE GOUVERNEMENT FEDERAL NE PRENDRA AUCUNE DECISION AVANT LA SEMAINE PROCHAINE.

Ottawa, 29, (S.P.C.) — Le gouvernement fédéral étudie la question de l'approvisionnement du charbon, mais il ne prendra aucune décision ou mesure avant que le cabinet se réunisse, c'est-à-dire pas avant la semaine prochaine. Le conseil des ministres doit siéger mardi prochain et on espère qu'alors le problème sera discuté. La pénurie prévue du charbon intéresse plusieurs départements du gouvernement. Il est désirable que les ministres concernés soient présents lorsque le problème sera pris en considération. On dit que le ministre des mines, M. Stewart, veut assister à la séance, ainsi que le ministre des chemins de fer et le ministre du travail. Tous ces messieurs sont maintenant hors de la ville, mais on les attend la semaine prochaine.

Lors des autres disettes de combustible, le gouvernement canadien a vu à assurer au Canada une part raisonnable du charbon extrait aux États-Unis.

Dans les milieux généralement bien renseignés de la capitale, on émet l'opinion que la grève des horins aux États-Unis va se régler prochainement de même que la grève qui règne dans certaines houillères de l'Ouest canadien.

En Nouvelle-Ecosse, la Dominion Coal Company a réglé ses différends avec ses expéditeurs à Sydney. Il n'y aura donc pas de grève dans les mines avant la mi-août, et peut-être pas du tout.

L'Ecole des sciences sociales, économiques et politiques

CE QU'ON Y ENSEIGNE

L'enseignement de l'Ecole comprend un ensemble de cours distribués en deux sections:

- a) la section sociale, économique et politique;
 - b) la section journalisme.
- L'enseignement de l'Ecole se combine utilement, dans les sections, avec les études que les élèves peuvent poursuivre ailleurs, les cours ayant lieu le soir et seulement trois jours par semaine. Les élèves actuellement inscrits aux diverses facultés et écoles de l'Université auront toutes les facilités voulues pour suivre les cours de l'Ecole. Ils ajouteront ainsi un solide complément à leurs études professionnelles.

Nous donnons ci-après le programme des cours:

I. — SECTION SOCIALE, ECONOMIQUE ET POLITIQUE

Première année. — Philosophie sociale: Perrin (Léonidas). — Économie politique et sociale: Montpetit (Edouard). — Organisation industrielle: Surveyer (Arthur). — Hygiène générale: Beaudoin (J.-A.). — Histoire des doctrines économiques: Gouin (Léon-Mercier). — Science politique: Dési (Jean).

Deuxième année. — Politique extérieure: Dési (Jean). — Économie sociale: Vanier (Guy). — Finances privées et droit commercial: Vanier (Guy). — Finances publiques: Montpetit (Edouard). — Politique économique: Montpetit (Edouard). — Législation industrielle: Gouin (Léon-Mercier). — Pratique financière: Doré (Victor). — Géographie humaine: Miller (Emile). — Le Canada et l'Amérique: Dési (Jean).

II. — SECTION JOURNALISME

Rédaction et administration: Pelletier (Georges). — Histoire du journalisme: Fautoux (Noël). — Fonction sociale de la presse: Rinfret (Fernand). — Imprimerie et mécanisme: Pelletier (Georges). — Législation sur la presse: Leduc (Adélaïde).

Prochain vote sur les liqueurs

Sherbrooke, 29 (D.N.C.) — A la dernière assemblée du conseil, à Theford, M. Desjardins, a été proposé par l'échevin Lafrenée, appuyé par l'échevin Beaudoin, que l'avecal de la ville et le secrétaire-trésorier soient chargés de faire les démarches nécessaires pour soumettre à l'approbation ou à la désapprobation des électeurs la loi Selt actuelle en vigueur en cette ville.

Les échevins Roberge et Binette ayant seuls voté contre cette proposition, celle-ci a été adoptée et le vote sera pris prochainement à Theford relativement à la question des liqueurs.

DOULEURS DANS LE DOS ET LES COTES

Soulagées par le Composé Végétal da Lydia E. Pinkham.



Lindsay, Ontario. — "J'avais de fréquentes douleurs dans le dos et les côtés et j'étais souffrante et incapable de travailler. J'essayai plusieurs remèdes avant les vôtres. Je vis la réclame du Composé Végétal de Lydia E. Pinkham dans le "Toronto Globe", et puisqu'il m'a soulagée, le le recommande à toutes mes voisines. J'en tiens toujours à la maison, et j'en prends de temps à autre, quand même je suis bien portante, car mieux vaut prévenir que guérir."

— Elizabeth Campbell, 13 rue St-Paul, Lindsay, Ontario.

CHEZ LES SOEURS DE STE-ANNE

LE COUVENT DE LACHINE A FETE MARDI ET MERCREDI LE JUBILE D'OR DE PLUSIEURS RELIGIEUSES.

Les RR. SS. de Sainte-Anne de Lachine ont fêté mardi et mercredi le soixantième anniversaire de profession religieuse de plusieurs sœurs de la communauté, et du cinquantième anniversaire d'une autre. Mgr Pietro Di Maria, le délégué apostolique, était présent.

Le délégué apostolique a fait le voyage d'Ottawa à Montréal en compagnie de M. l'abbé J.-P. Desrosiers, curé de Saint-Jérôme et du R. P. Lemmens, ancien secrétaire particulier de Son Excellence.

En arrivant à Montréal, le distingué visiteur a été reçu par le curé de Lachine, M. l'abbé Victor Therrien, par M. l'abbé Delongchamps, chapelain des RR. SS. de Sainte-Anne et par le chapelain du pensionnat de Sainte-Anne, M. l'abbé Wilfrid Fernel.

Sur le parcours, de Montréal à Lachine, les rues étaient pavées. A St-Pierre-aux-Liens, M. l'abbé Anatole Martin a présenté les hommages de ses paroissiens. Le délégué apostolique est descendu de son auto et a fait une touchante allocution.

Au monastère de Sainte-Anne, M. l'abbé Delongchamps a présenté les religieux. Il y eut ensuite le souper.

Mardi avant-midi, à 9 heures 30, Sa Grandeur s'est rendue au pensionnat Sainte-Anne et a célébré une messe pontificale à l'occasion du soixantième anniversaire de profession religieuse de Mère Marie-Mélanie, ancienne supérieure générale, Mère Marie-Archange, Mère Marie-Praxède, Mère Marie-Zotique et Mère Marie de l'Annonciation, de même que du cinquantième anniversaire de Mère Marie-Geneviève. Le sermon de circonstance a été donné par M. l'abbé Elle Auclair, de l'archevêché de Montréal.

A onze heures, M. l'abbé Victor Therrien, curé de Lachine et en même temps supérieur ecclésiastique de l'Institut, a présenté toutes les religieuses à Son Excellence. A midi, dîner d'honneur au pensionnat.

Les fêtes se sont terminées mercredi après-midi, à deux heures, par la bénédiction solennelle du saint Sacrement.

Le centenaire de Pasteur

Paris, 28. — A l'occasion du centenaire de Pasteur, le Conseil municipal de Verdun vient de prendre la délibération suivante:

"La France se prépare à fêter comme il convient le centenaire d'un de ses savants les plus illustres, Pasteur.

"Etant donné les immenses services rendus à l'humanité par les découvertes dont il est l'auteur, son centenaire pourrait à juste titre donner lieu à une fête nationale, sinon mondiale. En tout cas, la ville

MAGASINS FERMES DEMAIN

et tous les samedis pendant juillet et août.

Goodwin's LIMITED

Aux Imprimeurs

Dep't. des Impressions

MAIN 7460

L'IMPRIMERIE POPULAIRE LIMITEE

43, rue St-Vincent - MONTREAL

Nous sommes en mesure de faire de la composition sur machine monotype pour imprimeries à des prix raisonnables.

de Verdun ne peut pas rester indifférent en une telle circonstance. Rempart du monde civilisé contre la force colossale de la brute déchaînée, elle sait toute la reconnaissance due au savant qui a su dresser le bouclier de la science contre les attaques des infiniments petits. La victoire qui couronne cette longue guerre est en partie son oeuvre, car c'est grâce à l'application judicieuse et pratique de ses théories que les armées belligérantes purent éviter d'être décimées par les maladies contagieuses; c'est la première fois que l'histoire enregistre des hostilités aussi prolongées sans épidémie à la suite, c'est pourquoi la ville de Verdun, debout sur ses ruines, déclare s'associer de toute son âme au mouvement qui se dessine pour honorer Pasteur.

Pèlerinage au Cap-de-la-Madeleine

PAR LE VAPEUR "CAPE ETERNITY" JEUDI ET VENDREDI LE 7 ET 8 SEPTEMBRE 1922.

La paroisse St-Henri fera un pèlerinage au Cap-de-la-Madeleine jeudi et vendredi le 7 et 8 septembre par le vapeur palais "Cape Eternity", 165 cabines.

Départ du quai Victoria, jeudi, le 7 septembre à 1.30 p.m., arrivé au Cap à 7.00 p.m. Retour le lendemain le 8 septembre à 10.00 p.m.

Arrêt en allant et revenant à St-Sulpice, Lanoiraie et Sorel.

Prix du billet aller et retour adulte \$3.05, enfants \$1.55. Cabine \$4.00, parloir \$6 et \$8.00.

Repas à bord \$5 cts. Prix spéciaux pour les chorales et les groupements.

Il y aura triduum préparatoire dans l'église St-Henri.

Le service d'hôpital pour les malades sera dirigé par les Soeurs de l'Espérance.

Directeurs du pèlerinage MM. les abbés Maurice Roux et Ernest Marsan.

Presbytère St-Henri, 1967 St-Jacques. Tél. West. 475.

Courrier de Témiscamingue

Témiscamingue-Nord, 28. (D.N.C.) — Étaient de passage ici la semaine dernière MM. les abbés Marleau et Dupuis d'Ottawa, après la messe l'abbé Marleau a donné une conférence sur le journal. Il a parlé des différentes sortes de journaux; du journal catholique; tel que "Le Droit", "Le Devoir" et "l'Action catholique". Il a beaucoup insisté pour que les paroissiens

Accusé de vol

Octave Messier, 18 ans, 582a, rue Cadieux, a été traduit, hier matin, devant le juge Enright, sous l'accusation d'avoir volé du drap à casquettes chez Vanberg, pour une somme de \$3,000. Il a été mis en liberté sous un cautionnement de \$2,000.

Vous êtes un nomme de parti? Lisez Le Devoir pour savoir ce qu'on pense des partis, en dehors des partis, pour connaître ce qui se passe dans votre parti. Vous êtes un esprit indépendant? Lisez Le Devoir pour savoir ce qui se passe chez les gens indépendants. Un mois, 50 cts; un an, \$6.

reil cas, le précepte du pardon. Les conséquences déplorables de son inflexibilité, il ne se les reprochait pas: un autre, pour lui, en était l'unique responsable. Le beau-père de Laurent avait l'optique faussée, comme tous les êtres esclaves d'une idée fixe et d'un sentiment passionné.

Non, jamais il ne rétracterait ce qu'il avait dit! Ou donc prétendait-il en venir?

Il ne s'avouait pas qu'il était pris entre son amour paternel et sa haine pour son genre; et il s'épouvaillait nuit et jour à concilier l'inconciliable, dans son âme torturée.

Il avait cru d'abord, ou voulu croire, que Denise s'engageait dans une impasse et que la force des choses l'obligerait à céder.

Maintenant, il n'espérait plus rien, et n'ayant rattaché à ses habitudes quotidiennes que l'ombre de lui-même, il allait, sans savoir où... dans la nuit... dans le malheur...

Christianne était seule; un étai serait cruellement sa tête brûlante. Elle finit par descendre au jardin ennuagé.

Un mince croissant de lune achevait de donner au paysage un aspect irréel; l'ombre indécise de la jeune fille étroitement enveloppée glissait près d'elle sur le velours immaculé des pelouses.

Yane levait son front dans le froid glacial, vers la pureté du firmament.

(A suivre)

COMMERCES ET FINANCES

LE MARCHE DES VIVRES

Les arrivages de beurre, hier, à Montréal, ont été de 4160 colts, comparativement à 5025 colts, le même jour, la semaine dernière et à 4391 colts, le jour correspondant, un dernier.

LA MATINEE A LA BOURSE

Les valeurs sont à la hausse dans presque tous les compartiments, grâce au mouvement favorable des affaires en général. Le Montreal Power atteint un nouveau poste à 9 1/2 et le Shawinigan Water and Power saute à 110, le plus haut point enregistré depuis 1920.

ENCHERE DU BEURRE

A l'enchère de la Coopérative Centrale des Agriculteurs du Québec, tenue, hier, au Board of Trade, on a offert 1790 colts de beurre de crémère dont 525 colts de pasteurisé, vendus à 36-1/2 sous la livre; 545 colts de no 1, vendus à 35-1/4 sous la livre; 545 colts de no 1-A, vendus à 35-1/4 sous la livre; 175 colts de no 2, vendus à 34-3/8 sous la livre.

LES PRIX DU GROS

Voici quelques prix de gros que nous avons obtenus ce matin: FARINE: 1ère qualité, le baril... 2ème qualité, le baril... OEUFS: Sélectionnés... No 1... Craqués...

BEURRE

Les prix du beurre sont baissés d'un démisous la livre. Pasturiser... En bloc d'une livre: Pasturiser... Premier choix... FROMAGE: Fort... Doux... Oka... LE MIEL: Le miel de sarrasin se vend \$3.75 le seau de 30 livres.

LES VIANDES FUMÉES

Les jambons de 8 à 12 livres font 35s, la livre et les autres plus lourds de 30 à 31s, le jambon à déjeuner, (bacon) fait 32s.

POMMES DE TERRE

Les vieilles patates se vendent, au gros, \$1.25 les 90 livres et se détaillent \$1.50 les 80 livres. Les patates nouvelles des Etats-Unis se vendent \$6.50 le baril au détail et \$6.00 le baril en gros.

EMPRUNT DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Table with columns: Echéance, Prix, Rendement. Rows include dates from Dec 1925 to Nov 1924 with corresponding prices and yields.

Cours du change

Table with columns: Cours moyens à New-York, Cours moyens à Montréal. Lists exchange rates for various locations like London, Paris, Brussels, etc.

Bourse de Paris du 26 juillet 1922

Table with columns: (Communiqué par Geoffrion et Cie), Rente 4 p.c. 1918, Rente 6 p.c. 1920, Crédit National 1919, etc.

La livre sterling

Cours du change sterling à New-York et à Montréal. Livre sterling à New-York: Papier à 60 jours, 44.0-1.2 44.3

Cotations hors-liste

Table listing various commodities and their prices, including South Can. Power, Argonne, Laur. com., N. R. Com., Cuban Can. Sugar, etc.

Ville de Paris 1919

TIRAGE DU 22 JUIN 1922

Table with columns: Le No, est remboursé par, 200,000 fr., 100,000 fr., 50,000 fr., 10,000 fr., 5,000 fr., 1,000 fr., 500 fr., 250 fr., 100 fr., 50 fr., 25 fr., 10 fr., 5 fr., 2 fr., 1 fr., 50 c., 25 c., 10 c., 5 c., 2 c., 1 c.

Les compensations

Durant la semaine se terminant jeudi, les compensations des banques dans les principales villes canadiennes sont les suivantes:

Table with columns: Ville, Montreuil, Toronto, Vancouver, Québec, Ottawa, Halifax, Sherbrooke, Brantford, Kitchener, London, Winnipeg, P. William, Peterborough, Kingston, St-Jean, Moncton, Windsor, Brandon, Regina, Moose Jaw, Saskatoon, Medicine Hat, Calgary, Edmonton, N. Westm., Victoria.

LES TEMPS

Toronto, 28 (S. P. C.). — La pression est très élevée à l'ouest, des grands lacs et dans le nord de la vallée du Saint-Laurent. Il est tombé de la pluie dans la province de Québec et dans l'est de l'Ontario.

RELEVÉ DU THERMOMETRE

Table with columns: Prince-Rupert, Victoria, Kamloops, Calgary, Edmonton, Prince-Albert, Winnipeg, White River, Sault-St-Marie, Toronto, Ottawa, Montréal, Québec, St-Jean-N.B., Halifax, Detroit, New-York.

LE DÉSASTRE DU "ROMA"

Washington, 28. — (S.P.A.) — Les experts techniques américains et italiens sont d'avis différents en ce qui concerne la cause probable de la destruction du "Roma", dirigeable demi-rigide construit par l'armée italienne, survenue le 21 février, près de Norfolk, en Virginie, et qui causa la mort de 34 personnes.

Bourse de New-York

Table with columns: Valeurs, Ouv., Min., Am. Can., Am. Car & F., Am. Inter Corp., Am. Locomotive, Am. Smelting, Am. Tel & Tel., Am. Woolen, Anaconda Cop., Baldwin Loco., Baltimore & Ohio, Bethlehem Cop., Canadian Pacific, Central Leather, Chicago Rock Island, Columbia Gas & Elec., Colorado Fuel & Iron, Corn Products, Crouse-Hewitt, General Motors, Gen. Elec., Internat. Nickel, Internat. Paper, Mexican Petroleum, Midvale Steel, Missouri Pacific, New-York Central, Northern Pacific, New-Haven R.R., Pan Amer. Petrol., Pennsylvania R.R., Vanadium, Westinghouse, Reading, Republic I. & S., Royal Dutch, Sinclair Oil Cons., Southern Pacific, Texas Oil, U.S. Indust. Alcohol, U.S. Rubber, U.S. Steel, Westinghouse, Wills-Overland.

LA COMPAGNIE

CARON FRERES (INC.)

continue la firme Caron Frères, fondée en 1901 avec un capital de \$1,200 seulement, vite passée au premier rang dans la fabrication de l'orfèvrerie et de la bijouterie.

Elle est dirigée par des hommes jeunes, actifs, énergiques, qui ont réussi dans toutes leurs entreprises. Son président, M. A.-L. Caron, vient de résigner des appointements de \$8,000 par année à la Commission des boissons, pour lui consacrer tout son temps.

Elle engage en garantie de son emprunt des biens valant de \$2,500,000, dont plus de la moitié consiste en propriétés immobilières.

Elle aura dès la première année à sa disposition des revenus plus que suffisants pour payer l'intérêt et l'amortissement de ses obligations, et l'on prévoit pour la nouvelle fabrication des bénéfices d'au moins 700,000 par année.

Versailles Vidrocaire Boulais. Bureau-chef: MONTREAL. Tél.: Main 7080. Locations: MONTREAL, QUEBEC, OTTAWA.

Service de Librairie du "DEVOIR"

- Fêtes du IIIe centenaire de l'arrivée de Louis Hébert au Canada, par l'abbé A. Couillard Després... \$1.50
Louis Hébert, premier colon canadien et sa famille, par l'abbé A. Couillard Després... .60
Observations sur l'Acadie Française, par l'abbé A. Couillard Després... .75
Noblesse de France et du Canada, par l'abbé A. Couillard Després... .50
Vie du Père Lacombe, O.M.I., (relié)... 2.00
Débuts d'un missionnaire, par le R. P. Bonaventure Péloquin... .75
Plus qu'elle-même (roman), par Luc Bégaré et J. A. Foisy... .80
Au pays de l'Érable, concours Société St-Jean-Baptiste... .75
Résistance aux lois injustes (La) par le R. P. A. M. Mignault... .75
Chez nos ancêtres, par l'abbé Lionel Groulx... .75
Bris d'herbe, par Monique... .75
Nos Voyageurs, par le R. P. E. Lecompte... 1.25
Lendemain de conquête, par l'abbé Lionel Groulx... .90
Silhouettes paroissiales, par le R. P. Louis Lalonde... .75
Autour de la Maison, par Michelle LeNormand... .75
Couleur du temps, par Michelle LeNormand... .75
Lettres de Fadetie, 3ième et 4ième séries (chacune)... .75
Lettres de Fadetie, 5ième série... .75
Corailles par Marius, par Eugène Lassalle... 1.00
Le petit monde (biographie), par Louis Dupin... .50
Question ouvrière au Canada (La), par Arthur St-Pierre... .50
Chasse aux millions (La), par J. Chs Harvey... .75
Ce que dit la jeunesse... .25
Emballement (Veuse), par l'abbé Apollinaire Gingras... .25
Nuances (billets du soir), par Yvonne Charette... .75
Histoire du Canada, par l'abbé A. Desrosiers et C. Bertrand... .75
Questions scolaires, par Mgr Ross... .25
Pour l'exemple, Hommages à M. G. N. Ducharme... .25
Billets du Soir (3e série), par Albert Lozeau... .75
Cap Éternité (La) vers, par Charles Gill... .50
Au cœur de l'histoire, par Raoul de Lorimier... 2.00
Notes historiques sur la Vallée de la Matapédia, abbé Jos. D. Michaud... 1.50
Causerie sur l'hygiène par le Dr Hector Palardy... 1.50
A ces commandés, il faut ajouter 10% pour frais de port. On n'accepte les commandes qu'avec l'argent.

SERVICE DE LIBRAIRIE "LE DEVOIR"

43, rue Saint-Vincent, Montréal.

TARIFS DES PETITES AFFICHES

DEMANDE D'EMPLOI — Jusqu'à 25 mots, 20 sous, et 1 sou par mot supplémentaire. DEMANDES D'ÉLÈVES — Jusqu'à 25 mots, 20 sous, et 1 sou par mot supplémentaire. TOUTES LES AUTRES DEMANDES — Jusqu'à 25 mots, 20 sous, 1 sou par mot supplémentaire.

SITUATION VACANTE

Homme marié parlant français et anglais avec expérience pour prendre charge d'un magasin général. S'adresser à 105 rue St-Paul-est.

COLLEGE DE BARBIERS

Voici vous occuper une excellente position, avec le plus haut salaire payé. Quelques semaines d'apprentissage suffisent à vous rendre maître. Position assurée, pourcentage élevé en appointement. S'adresser: Meles Barber College 67 St-Laurent.

AUTOMOBILES

CHAUFFEURS MÉCANICIENS demandés. Suivez les cours pour obtenir votre diplôme, position assurée. Cours privés pour dames. 501, Coombe, 708 Dennington St. Tel. 4564.

SERRURIERS

E. TELLIER

Expert en réparations de gramophones, serrures, clés, tournages de toutes sortes, travail exécuté promptement, prix modéré, satisfaction garantie. 285, DORCHESTER EST. Près Saint-Denis.

OEufs et Volailles

Voici la saison d'incubation à notre porte. Trouvez-vous vos reproducteurs sans retard — le plus vite ils croient votre troupeau — le mieux. Familiarisez-vous avec nos races. Demandez notre brochure illustrée de vingt grandes volailles les plus avantageusement cotées au pays. 25 sous par poste — Quantités de Cichets de toutes races. Prix raisonnables — Viols-cing cotés extra Choix Rock Barré Foncé, ou pâle à \$5.00 pièce. Canards Pekin, Roule, Muscovy, etc. — Les œufs de toutes races, de toutes couleurs — Viols-cing cotés bruns et hollandais — Oies Toulouse, Embden, africaines, — Écrivez vos besoins. Nous ne considérons pas de commandes séduisantes, à moins d'être accompagnées de l'adresse pour réponse.

A LOUER

90, RUE ST-JACQUES. Une suite de bureaux et un bureau avec salle d'attente. S'adresser à Raoul Galpin, chambre 301. Tél. Main 2772.

CITÉ DE MONTRÉAL

METEAUX DE REBUT

On recevra à l'Hôtel de Ville des soumissions construction de Comité Exécutif et transmises par lettre recommandée, pour l'achat de METAUX DE REBUT, pour le poste le plus tard le 5 août 1922, pour être ouvertes le 7, à midi. Les formules de soumissions, le cahier de charges et les devis pourront être examinés, et sur application faite à l'avance, seront prêtés à tour de rôle aux soumissionnaires. Un chèque de banque, accepté, représentant 2% du prix de la soumission devra accompagner celle-ci. L'admission se réserve le droit d'accepter ou de rejeter, une ou aucune, des soumissions offertes. A.-H. LAPIERRE, Architectes conjoints, 30, rue St-Jacques, Montréal, le 27 juillet 1922.

SOUMISSIONS pour l'Hôpital Notre-Dame

Des soumissions cachetées et adressées "pour la construction des édifices de l'Hôpital Notre-Dame", seront reçues au bureau des soumissions, jusqu'à midi, le cinquième jour d'août prochain, 1922, pour les ouvrages en plomberie, chauffage, système de ventilation, et électrique, requis dans la direction de ces édifices. Les plans et devis pourront être examinés, et sur application faite à l'avance, seront prêtés à tour de rôle aux soumissionnaires. Un chèque de banque, accepté, représentant 2% du prix de la soumission devra accompagner celle-ci. L'admission se réserve le droit d'accepter ou de rejeter, une ou aucune, des soumissions offertes. A.-H. LAPIERRE, Architectes conjoints, 30, rue St-Jacques, Montréal, le 27 juillet 1922.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE

Dame URSULE ROBILARD, épouse de Pierre de Robilard, ladite Dame U. Robilard faisant appel de son jugement de Montréal, sous le nom de "Elas Rivet & Compagnie" et ledit E. RIVET, pour autoriser sa dite épouse à ester en justice aux fins des présentes, demanderesse, vs Dame ANTONIA DUPU, épouse judiciaire séparée de biens d'Édouard Laporte-Forgerson, tous deux domiciliés de la cité de Montréal, maintenant de lieux inconnus, ladite Dame Antonia Dupu, ci-devant faisant affaires avec le dit Edouard Laporte-Forgerson et volutier, sous la raison sociale de "J.-W. Laporte & Cie", et ledit J.-W. Laporte, tant personnellement que sous autorité de son épouse à ester en justice aux fins des présentes, défendeurs. Il est ordonné aux défendeurs de comparaitre dans les délais prescrits par la loi, sous peine de déchéance. J.-E. PARENT, Député-protonotaire.

Le Devoir vous donne en un an plus de matière à lire, et autrement plus variée, que si vous achetez cinquante volumes de format ordinaire, à 75 sous chacun. Cela vous coûte-t-il plus de \$35. Le Devoir coûte, lui, O sous par mois, \$6 par année.

LA VIE SPORTIVE

BENNY LEONARD CONSERVE SON TITRE DE CHAMPION

Il obtient un léger avantage sur Leiv Tendler dans un combat de douze rondes à Jersey City hier soir — Opinions partagées.

Jersey-City, 28. — Benny Leonard et Lew Tendler se sont rencontrés dans un combat de onze rondes, hier soir, à l'hippodrome de Tex Rickard. A la fin de l'assaut les journalistes semblaient favoriser le champion du monde.

Les redécateurs sportifs qui assistaient au combat ont différencié d'opinion. La majorité semblait d'opinion que Leonard avait obtenu l'avantage, tandis que d'autres déclaraient que les deux boxeurs avaient fait partie nulle. Tendler a eu le meilleur dans les cinq premières rondes, mais Leonard était plus fort lorsque l'assaut prit fin.

On a demandé à Leonard pourquoi il n'avait pas mis Tendler hors de combat. Il répondit: "Les boxeurs gauchers sont difficiles à résoudre".

PREMIERE RONDE

Le timbre résonna à 9.28 hrs. Tendler manqua deux coups de droite et ensuite logea un coup de gauche. Ils en vinrent aux prises, puis après s'être désengagés, ils dansèrent. Tendler porta un crochet de la gauche à la poitrine et répéta avec un coup de gauche au corps. Tendler logea un autre coup de gauche, puis deux coups de droite au corps.

Tendler força sur le champion. Tendler glissa et tomba. Relevé, il secoua la résine de ses gants. Tendler logea un coup de gauche à la tête du champion. Il lui fendit l'oeil droit. Tendler fut averti de ne pas frapper dans les corps à corps. Ils firent des motions au son du timbre. Leonard dut se mettre une serviette sur l'oeil pour arrêter le sang.

DEUXIEME RONDE

Tendler manqua deux coups de droite et força le champion dans un coin neutre. Leonard logea un solide direct de la droite à la mâchoire. Leonard manqua un coup de gauche ainsi qu'un de la droite. Tendler eut le meilleur dans l'infighting. Tendler logea un solide coup de gauche et répéta avec des uppercuts. Leonard riposta par un coup de droite au corps ainsi que deux uppercuts. Tendler continua de rester à l'attaque et le champion se couvrait la figure avec ses gants. Tendler porta des coups de gauche et de droite à la tête et trois coups de gauche à la mâchoire. Leonard recula beaucoup de sang de sa blessure à l'oeil.

TROISIEME RONDE

Tendler prit encore l'attaque. Il manqua un coup de gauche. Encore une fois, Tendler fut averti de ne pas frapper dans le "clich". Leonard se plaignit que Tendler frappait bas. Tendler protesta et porta un swing de gauche à la mâchoire. Tendler souriait. Tendler eut le meilleur des échanges dans le corps et logea deux coups de droit à la mâchoire. Il y eut un autre échange. Tendler manqua de sa gauche. Tendler dit au champion: Viens donc te battre. Tendler força et Leonard fut acculé dans son coin au son de la cloche.

QUATRIEME RONDE

Tendler porta des coups dans les côtes. Ils échangèrent à courte portée. Tendler porta un coup de gauche au corps. Leonard riposta avec des directs de droite à la mâchoire. Le champion porta des uppercuts. Tendler riposta par une autre série d'uppercuts dans le corps. Leonard cracha du sang. Leonard manqua avec sa droite et tomba à genoux. Tendler recula. Tendler continua de frapper dur avec sa gauche. Leonard porta des coups de gauche et de droite dans le corps. Tendler déclencha sa gauche dans l'estomac du champion. Leonard encaissa deux durs crochets de droite à la mâchoire.

CINQUIEME RONDE

A ce moment les journalistes étaient d'opinion que Tendler avait obtenu un avantage marqué. Leonard manqua un coup de droite et ensuite porta plusieurs coups dans le corps de Tendler. Il répéta avec des coups à la mâchoire. Leonard eut le meilleur de l'infighting. Leonard porta deux coups de droite dans l'estomac. Il compta encore avec un coup semblable. Tendler continua de déclencher sa gauche contre le champion. Ce fut la meilleure ronde de Leonard.

SIXIEME RONDE

Tendler déclencha sa droite dans l'estomac. Leonard ébranla Tendler avec un coup de droite à la mâchoire. Tendler manqua un coup de gauche. Tendler commença à se sauver ainsi qu'à saécrocher. Leonard porta deux coups de droite à la mâchoire. Tendler fut encore averti de ne pas frapper bas. Le champion déclencha deux bons coups de droite dans le corps. Leonard commença à se servir de son jab et répétait souvent avec sa droite. Tendler porta trois coups à la tête. Les spectateurs étaient sur ses épaules. Leonard déclencha toute une série de coups de droite et de gauche. Il répéta avec des uppercuts à la mâchoire. Les lèvres de Tendler saignaient beaucoup.

SEPTIEME RONDE

Leonard avait prédit qu'il gagnerait dans cette ronde. Tendler porta deux coups de la gauche. Leonard eut le meilleur d'un échange. Tendler porta des jabs au corps et riposta avec sa gauche à la tête. Leonard porta deux bons coups de droite à la mâchoire. Leonard accu-

sa Tendler de frapper bas. Leonard cracha une dent. Tendler porta les coups de gauche à la tête. Ils échangèrent à courte portée. Leonard porta un uppercut à la mâchoire et lança un direct de gauche dans le corps. Leonard porta un autre crochet de droite à la mâchoire. Il riposta avec le même coup. Leonard reprenait beaucoup d'aplomb.

HUITIEME RONDE

Tendler porta un jab de droite et répéta avec un direct de gauche. Il porta deux coups de gauche à la mâchoire. Les deux se portèrent des coups de gauche et de droite à l'ongle portée. Leonard envoya deux coups de droite dans le corps. Tendler porta trois crochets de droite à la tête. Le champion, furieux, dit quelque chose à Tendler. Tendler força Leonard à reculer, déclarant à l'arbitre que Leonard s'accrochait. Leonard lança deux coups de gauche à la mâchoire. Tendler sourit au champion et prit un uppercut de la gauche à la mâchoire. Tendler répéta avec sa droite dans le corps et lorsque la cloche sonna Tendler demanda: "Comment aimes-tu cela?" "Du beau travail" répondit Leonard.

NEUVIEME RONDE

Tendler porta un crochet de gauche à la mâchoire et répéta dans le corps. Leonard porta un dur coup de droite à la mâchoire. Ils continuèrent de se parler. Leonard porta un coup de gauche dans le corps et répéta avec un crochet de droite à la mâchoire. Il logea un autre coup de gauche. Leonard manqua un dur coup et envoya sa droite à la mâchoire de son adversaire. Tendler ébranla le champion avec un terrible coup de gauche au menton. Leonard dansa au loin. Il envoya un solide coup de droite au corps. Leonard porta un uppercut de la droite à la mâchoire.

DIXIEME RONDE

Tendler manqua un coup de droite. Leonard porta deux crochets dans le corps. Il répéta de nouveau puis frappa à la mâchoire. Leonard porta des jabs à la figure et envoya ses deux poings à la figure de son adversaire. Leonard porta deux uppercuts et força Tendler aux câbles. La foule était sur les dents. Tendler riposta et porta des crochets de gauche à la mâchoire. Tendler recula. Leonard força comme un chat. Il envoya deux coups de droite à la mâchoire et força Tendler à reculer mais ce dernier lui tint tête.

ONZIEME RONDE

Ils échangèrent des jabs. Leonard manqua deux uppercuts. Ils en vinrent à une prise de corps. Leonard commença avec sa tactique de jab-ber. Il porta deux crochets de droite, un uppercut de la droite et un coup de gauche à la mâchoire. Ils échangèrent à courte portée. Leonard déclencha une série de coups de gauche et de droite à la tête. Leonard porta un uppercut formidable qui amena un flot de sang de la bouche de Tendler. Ils échangèrent rapidement à courte portée. Tendler manqua avec sa droite. Leonard porta un jab de gauche, fit une feinte de la gauche à la mâchoire et il accula Tendler dans un coin neutre. Leonard semblait devenir de plus en plus fort.

DOUZIEME RONDE

Leonard porta un bon coup de droite à l'estomac. Tendler força et porta plusieurs jabs à la mâchoire. Il porta un coup de gauche à la mâchoire, ainsi qu'un coup de droite à la tête. Leonard porta des coups de gauche et de droite. Leonard eut le meilleur des échanges à courte portée. Leonard porta des coups de droite à la mâchoire et il accula Tendler aux câbles. Leonard porta des coups de droite à la mâchoire. Il logea ses deux mains à la figure de son adversaire. Leonard manqua un uppercut de la droite et porta deux crochets de gauche à la mâchoire. Leonard porta deux autres coups de gauche à la mâchoire. Leonard porta un uppercut de la droite. Ils se battaient dur au son du timbre.

LA REUNION DE KEMPTON

ELLE A ETE INAUGUREE, HIER APRES-MIDI, A LA PISTE DE LAPRAIRIE. — RESULTAT DES EPREUVES.

Le Manitoba Jockey Club a inauguré sa réunion d'été à la piste de Laprairie, hier après-midi, en présence de quinze cents personnes. La température menaçante de l'heure du midi et la pluie qui tombait à l'heure du train empêchèrent un grand nombre de fervents du sport des rois de se rendre à l'ouverture de la réunion.

Les amateurs qui se sont rendus à la piste de la rive sud ont constaté avec plaisir les changements faits à ce club de courses et les officiers ont été vivement félicités.

Lee Enfield, appartenant à F.R. Doyle, est finalement parvenu à faire oublier ses échecs de la semaine dernière à Mont-Royal, en gagnant le handicap Inaugural, l'épreuve principale de la première matinée. Huit coursiers prenaient part à la course. Hopeful se classa deuxième, tandis que Allah a dû

se contenter de la petite part de la bourse.

Les épreuves ont donné les résultats suivants:

PREMIERE COURSE. — 5 furlongs. Bourse, \$400. 3 ans et plus. A réclamer. Valeur au vainqueur, \$325.
End Man, 113, Heinlich. Mike, 117, Eames. Avion, 117, Boyle. Lucky Pearl, 115, Chappelle. Aunt Deda, 111, Wida. Bacchanalian, 115, Connors. Aunt Agnes, 107, Boganowski. Runnic, 117, Aikinson. Temps, 1.04 2-5. Piste rapide.

Pari de \$2.00 sur End Man a rapporté \$4.05 en premier, \$3.20 en deuxième et \$2.90 en troisième. Mike, \$4.70 en deuxième et \$3.45 en troisième. Avion, \$3.65 en troisième.

DEUXIEME COURSE. — 5 furlongs. Bourse, \$400. 3 ans et plus. A réclamer. Valeur au vainqueur, \$325.
Pepper Tea, 109, Hinphy. Happy Go Lucky, 120, Boyle. Fait Accompli, 115, Eames. Galaway, 117, Connors. Viol Park, 115, Chappelle. Enos, 117, Taylor. Propaganda, 117, Boganowski. Temps, 1.04 2-5. Pari de \$2.00 sur Pepper Tea a rapporté \$2.70 en premier, \$2.50 en troisième et \$2.25 en troisième. Happy Go Lucky, \$2.90 en deuxième et \$2.50 en troisième. Fait Accompli, \$2.75 en troisième.

TROISIEME COURSE. — 6 furlongs. Bourse, \$400. 3 ans et plus. A réclamer. Valeur au vainqueur, \$325.
Old Top, 109, Hinphy. Jack Shrine, 110, Boyle. Fair and Warmer, 109, Eames. Lady Betty, 111, Wida. Wnac, 107, Atkinson. Satinmore, 108, Taylor. Eva Song, 104, Boganowski. Temps, 1.17. Pari de \$2.00 sur Old Top a rapporté \$4.40 en premier, \$3.30 en deuxième et \$2.50 en troisième. Jack Shrine, \$5.20 en deuxième et \$3.50 en troisième. Fair and Warmer, \$2.55 en troisième.

QUATRIEME COURSE. — 6 furlongs. Bourse, \$500. 3 ans et plus. Conditions. Valeur au vainqueur, \$400.
Lee Enfield, 110, Boyle. Hopeful, 106, Bullman. Allah, 102, Taylor. Assume, 118, Chappelle. American Eagle, 107, Atkinson. Applejack II, 108, Eames. Spivevale, 104, Boganowski. Babotcar, 116, Hinphy. Temps, 1.15 1-5. Pari de \$2.00 sur Lee Enfield a rapporté \$4.85 en premier, \$6.90 en deuxième et \$4.00 en troisième. Hopeful, \$12.25 en deuxième et \$4.95 en troisième. Allah, \$3.05 en troisième.

CINQUIEME COURSE. — 6 furlongs. Bourse, \$400. 3 ans et plus. A réclamer. Valeur au vainqueur, \$325.
Prince Bonero, 112, Boyle. Cremona, 110, Eames. Jack Healy, 107, Banks. Little Dear, 112, Taylor. Gantec Girl, 110, Connors. Margaret N, 107, Fulton. Montague, 115, Chappelle. Fairly, 112, Wida. Draftsman, 112, Hinphy.

SIXIEME COURSE. 6 furlongs. Bourse, \$400. 3 ans et plus. A réclamer. Valeur au vainqueur, \$325.
Black Pat, 112, Hinphy. Fox Haven, Bullman. The Clockmender, 102, Banks. Kayman, 112, Boganowski. Two Eyes, 105, Doyle. Banyan, 105, Eames. Joe's Sister, 112, Chappelle. Tom Norris, 112, Taylor. High Olympus, 112, Wida. Temps, 1.19 4-5. Pari de \$2.00 sur Black Pat a rapporté \$4.20 en premier, \$3.10 en deuxième et \$2.75 en troisième. Fox Haven, \$7.40 en deuxième et \$3.70 en troisième. The Clockmender, \$20.25 en troisième.

SEPTIEME COURSE. — 1-1-16 millé. Bourse, \$400. 3 ans et plus. A réclamer. Valeur au vainqueur, \$325.
Semper Stalwart, 115, Connors. Counsel, 115, Boyle. Seven Seas, 115, Atkinson. Hoener, 115, Eames. W.-M. Baker, 115, Chappelle. Tommie-C, 110, Bullman. My Rose, 104, Hinphy. Thirteen, 115, Boganowski. Myrtle Crown, 107, Taylor. Temps, 2.02 4-5. Piste boueuse.

Pari de \$2.00 sur Semper Stalwart a rapporté \$9.50 en premier, \$4.60 en deuxième et \$3.30 en troisième. Counsel, \$9.30 en deuxième et \$4.40 en troisième. Seven Seas, \$4.15 en troisième.

DANS LES GRANDES LIGUES

AMERICAINE

A Chicago: — Boston, 0002000001—3 9 2 Chicago, 0000002002—4 13 0 Klerr, Piercy et Ruel; Leverette, Schupp, Courtney et Schalk.

A Cleveland: Philadelphie, 002400302—11 17 2 Cleveland, 009010100—2 7 2 Naylor et Perkins; Covelskie, Bagby, Mails et O'Neill, L. Sewell.

A Detroit: — Washington, 002100060—9 13 1 Detroit, 000010000—1 4 3 Zachard et Peinich; Ehmke, Cole, Moore et Woodall.

A St-Louis: — New-York, 00010004001—6 14 2 St-Louis, 0002000300—5 9 2 Shawkey, Mays, Bush et Schang. Vangilder, Golp, Danforth, Wright et Severeid.

POSITION DES CLUBS

	G.	P.	P.C.
St-Louis	54	40	574
New-York	55	42	567
Chicago	50	45	526
Detroit	49	47	510
Cleveland	49	48	505
Washington	44	48	478
Philadelphie	37	53	418
Boston	39	55	415

NATIONALE

A Philadelphie: Cincinnati, 002030000—5 7 1 Philadelphie, 000000602—6 9 2

Luque, Keek et Hargraves; Mead et Henline. A New-York: — St-Louis, 403000000—7 6 1 New-York, 21440001x—12 18 3 Stuart, Portican, North, Sherdel et Ansmith, Clements, J. Barnes et E. Smith, Snyder.

A Boston: — Chicago, 0002041000—7 14 1 Boston, 1000100501—8 18 1 Aldridge, Cheeves et O'Farrell; Marquard, Oeschger, F. Miller et O'Neill.

La joute Pittsburg-Brooklyn a été remise pour cause de pluie.

POSITION DES CLUBS

	G.	P.	P.C.
New-York	57	34	626
St-Louis	57	39	593
Chicago	50	44	532
Cincinnati	49	47	510
Pittsburg	45	46	495
Brooklyn	45	47	489
Philadelphie	33	54	379
Boston	32	58	355

INTERNATIONALE

A Syracuse: — Rochester, 022101005—9 16 1 Syracuse, 000020210—3 5 2 Allan, Weisner et Lake; Dubuc, Sell et Vick.

A Jersey City: — Baltimore, 300110011—7 12 0 Jersey City, 002000000—2 7 1 Bently et McAvoy; Tecass, Carruthers et Freitag.

A Toronto: — Buffalo, 700302010—13 16 2 Toronto, 24100430x—14 15 3 Heitman, Reddy, McCabe et Bengough; Fisher, Taylor, Best, Ensmann et Hill.

A Reading: — Newark, 000000000—0 5 1 Newark, 21200000x—5 8 1 Kneisch et Devine; Brown et Traggessor.

POSITION DES CLUBS

	G.	P.	P.C.
Baltimore	69	27	719
Rochester	60	41	594
Jersey City	56	44	560
Buffalo	54	46	540
Toronto	48	49	495
Reading	41	57	418
Syracuse	40	63	388
Newark	27	70	278

Les Artisans Youville

Le club de baseball "Les Artisans Youville" recevra dimanche la visite du club de baseball des employés du Grand-Tronc. Ce club étant actuellement en tête de la ligue de baseball formée parmi les divers départements de la compagnie. La partie promet d'être très contestée.

Les visiteurs sont priés de se rendre au local du club 1064 Blvd

Crémazie. La partie commencera à 2.30 heures. Informations, s'adresser à Roméo Rivest, 3668 St-Denis, Cal. 833w. Sport—Courses—Copie A

IDEAL SAINT-STANISLAS

Les nombreux partisans de l'Idéal sont priés de prendre avis que ce club jouera dimanche, le 30 juillet, à 2 heures, au Parc LaFontaine le Losange 2. Ce sera l'ouverture de ce nouveau terrain qui vient d'être nivelé à neuf. A cette occasion, l'Idéal recevra l'Alpha de Villerville. Le public verra encore une belle partie. L'Idéal St-Stanislas a complètement réorganisé son équipe et les joueurs sont en parfaite condition. Nous comptons sur l'encouragement du public en général.

L'Idéal St-Stanislas lance un défi à tous les clubs amateurs de Montréal et de la province. Pour informations s'adresser à Léon-J. Fleury, 364, rue Delanau-dière, (après six heures) ou à J.-A. Fleury, Est 2073 (9 à 5 heures.)

Joutes remises

Les deux joutes d'hier après-midi dans la ligue de l'Est du Canada ont été remises pour cause de pluie.

Cet après-midi les clubs se rencontreront au Parc Atwater. Hier soir on a annoncé qu'il y aura deux parties dimanche au terrain du Mile-End.

POSITION DES CLUBS

	G.	P.	P.C.
Trois-Rivières	39	33	542
Ottawa	37	33	529
Montréal	35	38	479
Valleyfield	34	41	453

Chemin de fer du Pacifique Canadien

Conforme avec le système modèle établi dans le service des voyageurs au Pacifique Canadien, le service de trains Montréal-Sherbrooke, jouit d'une renommée tout à fait recommandable. Le service complet est donné comme suit:

VERS L'EST

Départs de Montréal, gare Windsor: 7 heures 45 a.m. tous les jours, arrivant à Sherbrooke à 11 h. 35 a.m. 12 h. 45 p.m., tous les jours, arrivant à Sherbrooke, à 3 h. 55 p.m. 3 h. 10 p.m. tous les jours, sauf le dimanche, arrivant à Sherbrooke à 6 h. 40 p.m. 6 h. 45 p.m., tous les jours, arrivant à Sherbrooke à 9 h. 55 p.m.

VERS L'OUEST

Départs de Sherbrooke, P. Q. 4 h. a.m. tous les jours, arrivant

à Montréal, gare Windsor, à 7 h. 10 a.m. tous les jours, sauf le dimanche, arrivant à Montréal, gare Windsor, à 10 h. 30 a.m. 8 h. 10 a.m. tous les jours, arrivant à Montréal, gare Windsor, à 11 h. 20 a.m. 2 h. p.m. tous les jours, sauf le dimanche, arrivant à Montréal, gare Windsor, à 5 h. 50 p.m. 5 h. 30 p.m. le dimanche seulement, arrivant à Montréal, gare Windsor, à 9 h. 15 p.m. Tous les horaires, donnés sont ceux du méridien de l'est, une heure en retard sur l'heure de l'économie de la lumière du jour. (Rec.)

L'information politique inédite, l'article politique indépendant, le commentaire fondé sur les faits, l'examen de toutes choses au point de vue de l'intérêt public: tel est le programme, telles sont les principales préoccupations du Devoir.

Kerhulu & Odiau
184, RUE SAINT-DENIS
La pâtisserie française des gourmets et gens de bonne compagnie.

PARC KEMPTON

LAPRAIRIE, P.-Q.
SEPT COURSES PAR JOUR — PREMIERE COURSE
A 2.45 P.M.
Neau ou mauvais temps.
Les trains partent de la gare Bonaventure tous les jours à 1.15 et 1.40 P.M., à l'heure de Montréal. Aller et retour 80 cents et samedi 70 cents. Le boulevard Édouard VII entre le pont Victoria et Laprairie est complètement réparé. Des vendeurs spéciaux seront proposés à l'entrée du pont durant la semaine des courses. La Cie de taxis Kempton transportera les gens entre Montréal et Kempton pour un dollar.
ADMISSION A LA PISTE, (taxe comprise) \$1.25

PROVINCES MARITIMES

Par les trains rapides directs du
Chemin de Fer Canadien-National

De MONTREAL (gare Bonaventure)
L'Express maritime 10.45 a.m. Tous les jours, sauf le sam.
L'Océan limité 7.00 p.m. Tous les jours.

Des wagons en acier, des wagons-lits modèles, des wagons-salons et à compartiments procurent au voyageur tout le confort nécessaire.

Pour billets, brochures descriptives et plus amples informations, s'adresser au bureau des voyageurs de la ville, 230, rue St-Jacques, Main 3620; ou aux gares Bonaventure, du terminus du Tunnel, de la rue St-Catherine-est, Montréal; ou encore au plus proche agent de billets du Canadien-National ou du Grand-Tronc.

BATEAUX qui peuvent vous transporter partout

"Loin des ennuis du jour et de la chaleur de la ville"

Fin de Semaine aux Mille-Iles

Prenez l'International Limited quittant la gare Bonaventure à 11 a.m. samedi prochain, 29 juillet, pour Brockville où vous prendrez place à bord du bateau et passerez une demi-journée dans la "Venise d'Amérique". Le bateau quitte Alexandria Bay de bonne heure le dimanche matin et saute tous les rapides du fleuve en route pour Montréal. Prix spécial de fin de semaine, aller et retour, chemin de fer et bateau **\$11.00**

A TERRE-NEUVE

Croisière bi-mensuelle à Charlottetown et Saint-Jean, Terre-Neuve. Le SS. "Manoa" quittera Montréal le 5 août et tous les deux samedis dans la suite.

Le Dimanche sur le Fleuve

Le vapeur "Trois-Rivières" quitte Montréal à 9 heures a.m., dimanche prochain, pour Saint-Sulpice, Lavalltrie, Lanoraie et Berthier; retour vers 8 p.m. Passage **\$1.55** (taxe comprise).

Sur le Saguenay

Tous les samedis le vapeur Cape Eternity quitte Montréal à 7 p.m. pour une longue croisière de six jours jusqu'à la Malbaie, Tadoussac et la rivière Saguenay, arrêtant à tous les endroits intéressants tant en allant qu'en revenant, et arrivant à Montréal le vendredi suivant.

Attractions Spéciales à Bord

DANSE. Tous les soirs de 8.30 à 11 heures à bord des vapeurs Montréal et Québec, sur un beau plancher neuf en bois dur.
CABARET. Concert de première classe tous les soirs. Salon d'observation. Salle de lecture et de repos. Belle promenade au clair de lune. Excellente cuisine et équipement de première classe sous tous les rapports.

TOUS LES BATEAUX MARCHENT D'APRES L'HEURE D'ETE, S'ADRESSER A

CANADA STEAMSHIP LINES LIMITED

MONTREAL
9, square Victoria
Main 4710
Hôtel Windsor
Uptown 4740

LES CHEMINOTS
Convoqués à New-York

TOUS LES REPRESENTANTS DES CHEMINS DE FER ET DES EMPLOYES ONT ETE INVITES A SE REUNIR, MARDI PROCHAIN.

Washington, 28 (S. P. A.). — Une assemblée des conseils exécutifs des 148 principaux chemins de fer des Etats-Unis sera convoquée à New-York, mardi prochain, pour étudier un projet de règlement de la grève. C'est la nouvelle qu'a annoncée, hier soir, T. Dewitt Cuyler, président de l'Association des exécutifs ferroviaires, après une entrevue avec le président Harding.

Une tentative de règlement de la grève des employés d'usines a été faite au cours de la conférence en présence du président Harding et de B.M. Lowell, chef des employés d'usines et autres officiers de l'union.

Les exécutifs des chemins de fer de l'Est ont réitéré leur intention de protéger les droits de seniorité des ouvriers ainsi que de ceux qui ont été engagés depuis le commencement de la grève.

Les chemins de fer ayant leur terminus à Chicago rapportent que les conditions du transport sont pratiquement normales et que de nouveaux employés sont engagés en grand nombre.

Une tentative d'arrangement pour régler la grève des employés d'usine a échoué après une série de conférences entre le président Harding et les chefs ouvriers représentés par M. B.M. Jewell. On croit que les méthodes d'arrangement, qui ont été suggérées et rejetées, seront soumises plus tard au comité exécutif des chemins de fer.

UN PROJET

Chicago, 28. — L'un des membres du Railway Labor Board des Etats-Unis a suggéré la base suivante pour régler la grève des 300,000 employés d'usines des chemins de fer:

1. Les ouvriers qui sont demeurés dans les usines deviendront en tête de la liste des seniorités, prenant ascendance sur ceux qui se sont mis en grève.

2. Les grévistes retrouveront leurs privilèges de pension et leurs droits de seniorité, à la suite de ceux qui sont restés à l'ouvrage, mais avant les nouveaux employés engagés au cours de la grève.

3. Les nouveaux employés qui ont rempli les vacances créées par les grévistes seront maintenus dans le service, mais ne prendront leur seniorité à laquelle ils ont droit que suivant la durée de leurs services actuels.

4. Les employés d'usines qui se sont mis en grève retourneront à l'ouvrage suivant l'échelle des salaires et les conditions de travail mises en vigueur par le Railway Labor Board, le 1er juillet, en attendant une nouvelle enquête par le Board.

5. Les chemins de fer cesseront de signer des contrats à l'extérieur, établiront des bureaux de règlement régionaux et abandonneront toute poursuite pour dommages résultant de la grève.

On a fait remarquer qu'un tel règlement était favorable aux grévistes, aux employés loyaux et aux nouveaux employés et donnait l'occasion de soumettre les premiers griefs au Labor Board.

ILY A DIX ANS

(du Devoir 29 juillet 1912)

Au village natal de sir Georges-Etienne Cartier. — Plus de six mille personnes assistent à une grande réunion publique à Saint-Antoine-de-Vercheres, hier après-midi. Un obélisque sera probablement élevé à l'endroit où naquit le fondateur de la Confédération.

L'Empress of Britain coule un charbonnier. — Le transatlantique qui aborde l'Helvetia, dans le brouillard et le coupe presque en deux. Le charbonnier sombre immédiatement, mais on réussit à sauver tout son équipage composé de Chinois, à l'exception des officiers.

Sublime dignité du vieux savant Henri Fabre. — "Je désire qu'on épargne à mes vieux jours de telles exagérations", dit-il, en apprenant qu'il se fait un mouvement pour le tirer de la misère.

Innocence reconnue

M. J.-B. Pinsonneault, accusé de faux monnayage en compagnie de quatre individus a été exoneré de tout blâme, hier après-midi, par le juge Monet. Il a été prouvé complètement que M. Pinsonneault avait été amené à l'île Sainte-Thérèse par deux des accusés pour une partie de chasse. Rendu là, on lui a proposé de faire partie de la bande. Il a refusé énergiquement et se préparait à retourner à Montréal lorsque les détectives sont arrivés et l'ont arrêté. Me Calder, avocat de la poursuite, a déclaré qu'il croyait M. Pinsonneault innocent.

Travaux que nous Exécutons

ELECTROLIERS EXECUTES sur plans fournis par les architectes. Grillage pour banque, bureaux, etc. En bronze, en fer ou en cuivre. — Autres travaux, en acier, Placage, or, argent, nickel. LES OUVRAGES D'ART EN CUIVRE, LITEE. 247, Saint-Jacques E. 2110J.

L'EMBARGO

UNE LOI SERA DANS LE COMTE ADOPTÉE DE LABELLE

M. LLOYD GEORGE REpond A SES INTERLOCUTEURS, AUX COMMUNES, QUE LE VOU EMISS PAR LES DEPUTES NE RESTERA PAS LETTRE MORTE.

Londres, 28 (S. P. C.). — Répondant à des questions qui lui étaient posées, à la Chambre des communes, hier, au sujet des développements dans la situation concernant l'embargo, le premier ministre Lloyd George a dit que le gouvernement acceptait le vote de la Chambre comme un mandat d'agir au plus tôt possible relativement au problème de l'embargo et dans le sens de la résolution adoptée par la Chambre.

Le gouvernement, continua le premier ministre, espère prendre en considération la décision des deux Chambres le plus tôt possible et décidera quelle action prendre. Il faudra sans doute présenter une loi qui est nécessaire.

P.-A. Hurd, coalitionniste, demanda si le premier ministre, vu le vote donné et afin de promouvoir les bons sentiments existant entre le peuple canadien, annoncerait au premier ministre du Canada que le gouvernement britannique désirait entrer en conférence personnelle avec les ministres canadiens afin de prendre les arrangements nécessaires concernant l'embargo et quelques autres questions commerciales.

Le premier ministre Lloyd George a répondu que c'était là une question qui serait considérée. Il croit qu'une telle conférence serait probablement désirable et tout en gardant dans son esprit cette suggestion, il lui est difficile de donner une réponse définitive avant quelques jours relativement à la législation que le gouvernement se propose de présenter à la Chambre.

Le capitaine Wedgewood Benn, libéral, a demandé: "Le premier ministre peut-il nous dire si la décision de la Chambre sera satisfaite par l'imposition d'une quarantaine qui serait l'équivalent de l'embargo?" et le colonel W. Grant Harden, unioniste coalitionniste, a demandé: "Le premier ministre est-il au fait que certains membres des deux Chambres déclarent ouvertement qu'ils vont manœuvrer de telle sorte qu'un bill ne sera présenté durant cette session?"

Le premier ministre Lloyd George a répondu que ces questions pourraient être posées, la semaine prochaine, alors qu'il sera en meilleure position de répondre, mais sans doute il faudra une grande consultation avant de procéder.

Il y a eu une résolution d'un caractère différent de celle de la Chambre des communes adoptée par la Chambre des lords, et cela doit être aussi pris en considération.

UNE POUDRIERIE A BELOEIL

LA CANADIAN EXPLOSIVE DE WINDSOR-EST TRANSPORTE SES USINES A BELOEIL.

Sherbrooke, 28 (D. N. C.). — La Canadian Explosive Limited, qui possédait des usines à Windsor-Est, est en train d'en faire la désorganisation pour les transporter à BeLoeil. Cette poudrière fut établie à Windsor-Est il y a au-delà de soixante ans par la Hamilton Powder Co., c'est-à-dire bien avant les manufactures de la Canada Paper Co., la principale industrie, et la seule à peu près maintenant, de l'endroit. Tous les anciens de Windsor ont eu connaissance du bon fonctionnement de cette poudrière qui a fourni du travail à une centaine d'ouvriers environ depuis sa fondation. M. Alf. Withy en fut le dernier gérant.

Il serait difficile d'expliquer le rebours qui se produisit ces dernières années après les années de succès. Le commerce tomba peu à peu, d'année en année, jusqu'à ce qu'enfin la compagnie se décidât d'effectuer le transfert qui a lieu présentement. La Canadian Explosive Limited possède déjà à BeLoeil des poudrières auxquelles s'ajoutent celles de Windsor-Est. Par ce fait, cette petite ville, qui a déjà souffert, l'an dernier, de la fermeture du moulin à pulpe de la Canada Paper Co., se trouve maintenant privée des avantages que lui offrait cette industrie poudrière.

Les bruits courent, cependant, qu'une firme possédant des usines de "consolidated iron" aurait songé à jeter les bases d'une nouvelle industrie à Windsor-Est. Le site pittoresque de Windsor, sa proximité des grandes lignes de chemin de fer, sa population, etc., sont autant de raisons qui donnaient lieu de croire à sa future prospérité. La Canada Paper fait actuellement subir aux usines qu'elle possède dans la ville en question des réparations et des améliorations importantes. Il s'agit du creusement d'un tunnel par lequel serait directement transporté au St-François le bois déchargé du petit chemin de fer que cette compagnie possède et qui amène de la forêt le bois que ses employés y coupent.

Les affaires de la Canada Paper, à Windsor-Est, quoique diminuées par la fermeture de son moulin à pulpe survenue à la suite de la perte du procès intenté contre elle par Me J.-A. Brown, de l'étude Brown, McMichael et Montgomery, de Montréal, lequel a sa résidence à l'île de Windsor-Est, près des usines de la compagnie, continuent à être très prospères. Le gérant en question fut interpellé par le demandeur pour dommages subis à sa maison par suite de la fumée s'échappant des usines de la Canada Paper qui dut, à la suite de ce procès, discontinuer la production dans la partie des usines d'où s'échappait cette fumée.

ECHOS POLITIQUES

DANS LE COMTE DE LABELLE

LA VOTATION AURA LIEU LE 17 AOUT ET LA MISE EN NOMINATION, LE 10. — M. HENRI GAGNON, ORGANISATEUR LIBERAL?

Québec, 28 (S.P.C.). — Les brefs pour l'élection partielle dans le comté de Labelle ont été émis hier matin, par M. L.-P. Geoffroy, greffier en chancellerie, suivant une décision du cabinet provincial. La date de la nomination des candidats a été fixée au 10 août et celle de l'élection au 17 du même mois. Cette élection partielle a été nécessitée par la nomination de M. Honoré Achim à la magistrature. Il y a des vacances dans d'autres divisions qui ne seront peut-être pas remplies avant la fin de septembre, et possiblement plus tard.

La tenue de cette élection partielle met fin aux rumeurs d'élections générales provinciales cet automne.

M. HENRI GAGNON

Québec, 28. — Le bruit court que M. Henri Gagnon, directeur gérant du journal Le Soleil, deviendrait organisateur en chef du parti libéral dans le district de Québec, si M. P.-J. Paradis est nommé membre du bureau d'administration des chemins de fer nationaux, comme la chose est fort probable.

DELEGATION DES MARCHANDS DE BOIS

Québec, 28. — Une délégation de possesseurs de limites à bois de la province s'est rendue, hier, chez le premier ministre Taschereau et chez M. Mercier, ministre des terres et forêts, pour discuter certaines questions relatives au commerce du bois. Il a été question de la construction de barrages pour aider à la descente des billes, des droits de coupe, etc.

A la demande du premier ministre, la délégation se présentera, la semaine prochaine, devant le conseil des ministres réuni au complet.

EN SASKATCHEWAN

Régina, 28. — Après avoir adopté en troisième lecture le bill créant le bureau de vente des blés et le bill des permis, le parlement de la Saskatchewan s'est prorogé, hier midi. Le bureau aura le droit de réglementer et de contrôler le manèment des grains de semence. Le gouvernement aura aussi une légère emprise sur les compagnies qui font le commerce du grain.

COURTES NOUVELLES

TRAITES RATIFIES

Melbourne, Australie, 28. — Le Sénat a ratifié les traités négociés à la récente conférence de Washington sur le désarmement et les affaires d'Extrême-Orient.

REPUBLIQUES RECONNUES

Washington, 28. (S.P.A.). — Les républiques de l'Esthonie, de la Lettonie, de la Lituanie et de l'Albanie ont été reconnues formellement par les Etats-Unis. C'est ce qu'on a annoncé ici, hier soir, au département d'Etat.

CONFERENCE PROJETEE

Riga, 28. (S.P.A.). — La Lettonie, l'Esthonie, la Finlande et la Pologne ont définitivement jeté les bases d'une conférence à laquelle on discutera certaines propositions au désarmement des Soviets. La conférence s'ouvrira à Revel, le 29 juillet.

ACCORD ANGLO-ESPAGNOL

Londres, 28. (S.P.A.). — Le traité commercial entre l'Espagne et l'Angleterre dont les négociations se poursuivaient depuis quelque temps, a été signé, hier.

MORT DE JULES MARY

Paris, 28. — Jules Mary, romancier et auteur dramatique, est décédé à Paris, hier, à l'âge de 71 ans. Il appartenait à plusieurs sociétés de lettres et était chevalier de la Légion d'honneur.

Courier de Nicolet

Nicolet, 28. (D.N.C.). — Hier le 23 au soir était l'ouverture du 34e bazar au bénéfice de l'Hôtel-Dieu.

Cette institution de charité existe en notre ville depuis 1886. Cette même année quatre sociétés de Charité arrivèrent de St-Yacinthe et s'établirent dans un logis très humble, don d'une pieuse personne. Quelques mois plus tard elles changeaient de local. Puis en 1887 elles jetèrent les bases de leur fondation, avenue du séminaire.

Aujourd'hui au lieu de quatre religieuses nous en comptons 140 et plus de 150 vieillards et de vieilles personnes, infirmes et inconscientes et près de 200 orphelins et orphelines.

Près de 500 personnes ont trouvé un refuge à cette institution. C'est la raison pour laquelle, chaque année l'Hôtel-Dieu de Nicolet se voit dans l'obligation de tendre la main aux amis dévoués et généreux de la charité par un grand bazar qu'elle organise sous les auspices de Mar l'évêque.

Et dernièrement Sa Grandeur Mgr J.-S.-N. Bruneau publiait une circulaire adressée à son clergé dans laquelle il exprimait son vif désir de voir ce bazar de la charité, couronné de succès comme par le passé.

Guérie

Mlle Alice Topp, 16 ans, 210, rue Milton, qui s'était fracturée le crâne dans une chute d'un escalier à l'édifice Board of Trade, est parfaitement guérie. Elle a quitté, hier, l'hôpital. On a craint pour sa vie pendant longtemps.

LA NAVIGATION

Témoignages contradictoires

LE CAPITAINE DU CANADIAN COMMANDER DECLARE NE PAS AVOIR ENTENDU LA SIRENE DE POINTE PLATE. — L'HOMME DE GARDE JURE QU'ELLE A CRIE LE SOIR DE L'ECHOUEMENT.

L'enquête qui avait été ouverte, hier avant-midi, au sujet de l'échouement du Canadian Commander sur la petite île Miquelon, devant le capitaine L.-A. Demers, commissaire-enquêteur du gouvernement, lequel était assisté des capitaines J.-R. Herry et A. Musgrove, s'est terminée dès l'après-midi.

De même que le capitaine D.-H. MacLean, qui était en charge du navire, l'avait déclaré dans sa déposition au cours de la matinée, le capitaine Clarence Beaver, officier principal, et Howard Pierowey, celui-ci étant à la roue au moment de l'accident, ont dit qu'ils n'avaient pas entendu la sirène de la pointe Plate, soit avant l'échouement ou soit immédiatement après. En fait, ont-ils ajouté, ils ne l'ont entendue pour la première fois que quatre jours après, bien que durant ce temps le brouillard ait été très dense.

William McFartridge, l'homme de garde au moment de l'échouement, a déclaré, de son côté, avoir entendu la sirène le soir du jour de l'échouement.

Le dernier témoin entendu dans cette enquête a été M. William Samples, ingénieur en second, qui était de service au moment de l'accident. Il a corroboré les témoignages des témoins précédents. Le capitaine Demers a pris ensuite la cause en délibéré.

Me W.-L. LeBlond agissait comme procureur de la marine du gouvernement, et Me R.-T. Heneker, au nom du capitaine du navire et de l'Imperial Merchant Service Guild. Ce dernier a demandé qu'une enquête soit faite au sujet de l'allégation prétendant que la sirène qui est sensée donner l'alarme en cas de brouillard avait été muette pendant les quatre jours suivant l'accident, alors qu'il y avait du brouillard.

SERVICE AERIEN

La ligne Cunard informe le public que des arguments viennent d'être conclus avec la Compagnie Aérienne Française pour le transport de ses passagers en avion de Cherbourg à Paris. Les avions affectés à ce service sont aménagés de façon à pouvoir recevoir de 20 à 50 passagers. Le voyage sera effectué en deux heures ou deux heures et demie.

MOUVEMENTS DES NAVIRES

(Nous donnons en troisième page la liste des arrivages et des départs de demain et de dimanche.)

L'Empress of India, de la compagnie du Pacifique Canadien, est attendu à Québec vers les cinq heures cet après-midi, venant de Liverpool avec 550 passagers.

Le Montrose, de la même compagnie, part aujourd'hui de Liverpool à destination de Montréal.

L'Empress of Canada, de la même compagnie, est parti de Hong-Kong à destination de Yokohama et Vancouver.

L'Empress of Australia, de la même compagnie, est parti hier de Vancouver hier après-midi à destination de Yokohama et Hong-Kong.

NAVIRES DANS LE PORT

Trente-neuf navires de catégories diverses sont actuellement dans notre port, dont voici les noms:

Canadian Raider, de la marine du gouvernement, section 43. Canadian suncher, de la marine du gouvernement, au quai: Vickers. Canadian Trapper, de la marine du gouvernement, section 43. Mita Brea, Imperial Oil Co. section 101.

Canadian Trooper, de la marine du gouvernement, hangar 5. St. Anthony, Quackenbush and Hancock, section 5. Seatwell, Robert Reford and Co., 5. Canadian Explorer, de la marine du gouvernement, hangar 14.

Canadian Hunter, de la marine du gouvernement, hangar 14. Cairnmona, Robert Reford and Co. section 6. Fanad Head, McLean, Kennedy Ltd. hangar 15.

Jeta, Thos. Harling and Son, section 6. Irishman, White-Star Dominion, Line hangar 6. Vellavia, Robt. Reford Co., hangar 5.

Canadian Otter, de la marine marchande du gouvernement, hangar 12. Canadian Sapper, de la marine du gouvernement. Montcalm, 9789, Canadien-Pacifique, hangar 7.

Canada, White-Star Dominion Line, hangar 4. Megama, Canadien Pacifique, hangar 8.

Canadian Commander, de la marine marchande du gouvernement, section 19. Duchesse d'Aosta, Thos. Harling and Son, section 5.

Monchester Hero, Furness Withy and Co. hangar 16. Ballygally Head, McLean Kennedy, Ltd., hangar 15.

Glenmoor, Walford Shipping Co. section 46. Concordia, Robt. Reford Co. hangar 2.

Alchiba, Thos. Harling and Son, section 7. Titan, Quedrué and Dubosc, section 5.

Tyrrenia, Cunard Line, hangar 2. Cairnvalona, 2937, Robt. Reford Co. Sandgate, McLean, Kennedy Ltd. section 5.

Isaona, McLean, Kennedy, Ltd., section 26. Sedgemoor, Walford Shipping Co. section 10.

Honeck, T. R. McCarthy, Reg'd., section 5. Canadian Beaver, de la marine du gouvernement, section 5.

IRLANDE

La campagne se poursuit

LES TROUPES DE L'ETAT LIBRE CHERCHENT TOUJOURS A AVOIR RAISON DES IRREGULIERS. — LES TRAQUE-NARDS.

Dublin, 28. (S.P.A.). — Les troupes de l'Etat libre, continuant leur campagne dans le sud, ont avancé dans la région où presque tous les chemins ont été rendus impraticables. Elles font maintenant face à un nombre considérable de mines cachées qui ont été disposées dans le but de les annihilier. De là leur marche difficile et prudente.

La lutte progressive et les troupes nationales rencontrent une forte opposition bien qu'on ne sache pas encore la position exacte du combat. On dit que les nationaux attaquent les irréguliers de trois côtés à la fois, bombardant leurs positions avec des pièces d'artillerie légère et des mitrailleuses. Les troupes et les civils aidant au relèvement des tués et des blessés sous un feu intense.

Si les présentes opérations sont heureuses, la marche sur Cork va être facilitée grandement. L'Assemblée du parlement n'a été ajournée que jusqu'au 12 août et cela est considéré comme un indice que le gouvernement a bon espoir de mettre fin prochainement aux hostilités.

Une dépêche de Castebar rapporte que de Shannon à la mer, le pays est libre dans l'ouest. La prise de Westport a été une surprise pour les irréguliers qui se sont sauvés dans un désarroi complet vers North Mayo, quelques-uns d'entre eux ont été faits prisonniers après leur tentative inefficace de brûler la prison, le bureau de poste et les casernes.

Une centaine de civils ont été arrachés des mains des irréguliers, hier à Rathdowney, comté de King, y compris le colonel Reynolds qui a été pris dans une embuscade à Sligo il y a quelque temps.

Une bande d'irréguliers a entrepris une fusillade sur un train près de Mullingar, croyant, dit-on, que Michael Collins, chef du gouvernement provisoire, était à bord, mais il n'y était pas. Heureusement, il n'y a eu aucune perte de vie.

Un groupe de soldats de l'Etat libre a été pris en embuscade près de Kilmallock, comté de Limerick; un furieux engagement s'en suivit et trois nationaux ont été tués. Les pertes de vie parmi les irréguliers ne sont pas connues.

Le bureau du gouvernement local a envoyé un appel par écrit à tous les personnages importants leur demandant de fournir leur aide dans la présente campagne contre les républicains en aidant les chemins de fer et les ponts, prouvant par là qu'ils ne sont pas des spectateurs passifs dans cette lutte.

Westport, Newport et Ballaghaderreen sont tombées aux mains des nationaux, hier. Les irréguliers ont quitté les villes qu'ils avaient prises dans des voitures et dans des autos volées. Avant leur départ ils ont mis le feu aux casernes. La majeure partie de la population était en faveur de De Valera, cependant la crainte des privations a fait changer les citoyens d'opinion.

Les irréguliers ont causé pour plusieurs milliers de livres de dommages avant leur départ. Les villes, qu'ils ont laissées, sont dans un état de désolation. Les villes Mayo-est et sont représentées par De Valera au parlement irlandais. A Claremorris, ville récemment prise par les troupes nationales, le général John-J. McKeown, commandant de ces dernières, a dit au peuple: "Les troupes nationales ne sont venues ici pour commander en maîtres. Elles sont venues, au contraire, pour protéger la vie et la propriété des citoyens et nous sommes préparés à faire ces choses au prix de notre vie."

Il a dit aussi que les présentes batailles sont les dernières des troupes nationales.

FUGITIFS ARRETES

Belfast, 28. — Cinquante des prisonniers évadés de la prison de Dundalk ont été arrêtés de nouveau, hier après-midi. Les autres arrestations faites comprennent celle de Michael Donnelly qui était le commandant des irréguliers aux alentours de Dundalk.

L'explosion a été entendue de tous les points en dedans d'un rayon de dix milles. Les fugitifs ont été rapidement poursuivis. On estime que cent républicains au moins ont participé à l'installation de la mine pour se dissiper ensuite par petits groupes.

Il y a eu une forte fusillade tant avant qu'après l'explosion et on a rapporté deux embuscades. Des efforts ont été faits pour empêcher les troupes nationales d'atteindre la prison, qui est à deux milles des casernes de la ville.

Le Devoir vous donne en un an plus de matière à lire, et autrement plus variée, que si vous achetez cinquante volumes de format ordinaire, à 75 sous chacun. Cela vous coûte-rait plus de \$35. Le Devoir coûte, lui, A sous par mois, \$6 par année.

Plave, Thos. Harling and Son, section 7.

Elswick Park, Walford Shipping Co., section 8.

Lisgar County, Canada S.S. Lines, hangar 18.

Wearbridge, McLean, Kennedy, Ltd., section 7.

Affinity, Thos. Harling & Son, section 9.

ARRIVAGES D'HER

Elswick Park, Walford Shipping Co., section 8.

Lisgar County, Canada S.S. Lines, hangar 18.

Wearbridge, McLean, Kennedy, Ltd., section 7.

Affinity, Thos. Harling & Son, section 9.

TELEPHONE EST 8000

Aux Grands Magasins Dupuis

UNE GRANDE VENTE DE CHEMISES POUR HOMMES



1200 CHEMISES de négligé, pour hommes, faux-col souple en pareil ou col à même; choix de jolis dessins, tous de première qualité. C'est le soldé complet de toutes les chemises de notre stock régulier. Encolure: 14 à 17 1/2. Prix. 1.49

Des milliers de CRAVATES en soie fleurie, rayée ou carreautee; forme large ou étroite. Rég. .75 1.00 chacune, samedi, spécial —Au rez-de-chaussée.

Soldé de FAUX-COLS souples, pour hommes; choix de modèles différents; encolure: 15 1/2 à 17 1/2. Séries incomplètes et discontinuées. Valeurs jusqu'à .35 chacun, samedi, chacun .10

CAMISOLES blanches en balbrigan, pour hommes; grandeurs: 38 à 44. (Pas de caleçons) Spécial, chacune .49

CHAUSSETTES en Lille, pour hommes; nuances: brun, gris, bleu marin, avec motifs de fantaisie, rég. .50 la paire, samedi .25

COMPLETS "PALM BEACH"

COMPLETS "PALM BEACH", genre sport ou uni, pour hommes et jeunes gens; grand choix de nuances; complets exceptionnellement bien faits, et tous d'importation américaine; prix régulier jusqu'à 27.50, samedi, 15.98

COMPLETS D'ETE

COMPLETS D'ETE à deux pantalons, pour jeunes gens; modèles ajustés, en tweed anglais de nuances pâles, à carreaux ou à rayures; valeur extraordinaire, demain 27.50

PANTALONS

PANTALONS en toile à voi blanche ou kaki; confection soignée; taille: 28 à 44. Samedi 1.95 —Au rez-de-chaussée.

CHAPEAUX DE PAILLE

200 CHAPEAUX DE PAILLE Sennet; bord fini cable; toutes pointures: 6-8 à 7-8; une valeur spéciale 1.50

Aussi notre stock complet de CHAPEAUX DE PAILLE à prix réduits: CHAPEAUX DE TOILE pour tennis et golf 2.00

.98 à CASQUETTES légères pour le sport 1.50

BOTTINES DE TENNIS

pour Hommes et Garçons 500 paires de BOTTINES DE TENNIS, pour hommes et garçons; canevans noir, brun ou blanc; première qualité. Pointures 11 à 13, 1 à 5. 6 à 10 .98

SOULIERS en veau brun ou en cuir verni, pour garçons; semelle dépassant l'empeigne, forme large Blucher ou Balmoral; aussi modèle semi-Brogue. Pointures 11 à 2. Rég. 2.98, prix de soldé 1.98

SOULIERS en veau noir ou brun, pour hommes; forme française, à l'empeigne, forme large Blucher ou Balmoral; aussi modèle semi-Brogue. Pointures 11 à 2. Rég. 2.98, prix de soldé 1.98

Belfast, 28. — Cinquante des prisonniers évadés de la prison de Dundalk ont été arrêtés de nouveau, hier après-midi. Les autres arrestations faites comprennent celle de Michael Donnelly qui était le commandant des irréguliers aux alentours de Dundalk.

L'explosion a été entendue de tous les points en dedans d'un rayon de dix milles. Les fugitifs ont été rapidement poursuivis. On estime que cent républicains au moins ont participé à l'installation de la mine pour se dissiper ensuite par petits groupes.

Il y a eu une forte fusillade tant avant qu'après l'explosion et on a rapporté deux embuscades. Des efforts ont été faits pour empêcher les troupes nationales d'atteindre